

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
9 mai 2010
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9 h 00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Conseil de fondation. Il informe tout le monde qu'il s'agissait d'une réunion ouverte et transparente, et que les médias étaient présents. Il ajoute que certains extraits du début de la réunion seraient filmés. Il dit aussi que tout ce que les membres diraient durant la journée pourrait être retenu contre eux. Il dit cela, non pas pour que les membres gardent le silence, mais afin qu'ils sachent que leurs propos pouvaient être repris ultérieurement.

Il dit qu'il n'avait pas l'intention de faire un tour de table; que plusieurs délégués officiels ayant des droits à la réunion étaient présents; ceux-ci pourraient profiter de ces droits en temps et lieu. Aussi présents à la réunion, bon nombre de personnes des corps diplomatiques, deux ambassadeurs agissant à titre d'observateurs au nom des membres absents. Il y avait aussi deux nouveaux membres. Il en profite pour leur souhaiter la bienvenue à leur première réunion du Conseil de fondation. Il s'agissait de la ministre de Serbie, Madame Markovic et du ministre de Belgique, Monsieur Muyters. Il dit que le Conseil de fondation serait heureux de collaborer avec eux dans les jours à venir.

Il dit que l'ordre du jour renfermait des questions importantes. Le directeur général donnerait des précisions sur les décisions prises par le Comité exécutif la veille. Il attire l'attention des membres sur deux points : d'abord le rapport sur Interpol. Il croit qu'une étape importante avait été franchie et que le message qui était ressorti de toutes les discussions avec Interpol était que les lois dans les pays individuels, surtout celles en matière de trafic, profitaient à la cause de l'antidopage pour autant que ces soient sévères. Manifestement, il en revenait à chaque pays de mettre en place de telles lois. Ce qu'il fallait aussi retenir était qu'on pouvait influencer ces types de lois afin d'aider les organisations antidopage dans leurs enquêtes à démasquer les tricheurs. Il demande aux membres de réfléchir à ce point.

Il parle du deuxième point, soit une décision prise la veille par le Comité exécutif concernant le recours à des laboratoires de pathologie pour les analyses sanguines, en plus des laboratoires accrédités, pour les besoins du Passeport biologique de l'Athlète. Tout le monde dirait peut-être qu'il s'agissait d'une entreprise coûteuse; certes cela coûtait cher. Mais tous reconnaîtraient que c'était le prix à payer pour s'assurer d'un monde sans dopage dans le sport. Malgré la question, à savoir si des progrès pouvaient être faits pour réduire ces coûts en choisissant le lieu où étaient effectuées les analyses, il s'agissait d'une étape progressiste et il s'est dit heureux de voir ce qui avait été fait à ce chapitre.

Il invite les membres à signer la liste de présence. Il dit qu'il ne passerait pas en revue les absences puisque d'autres étaient présents pour les représenter.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; Prof. Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO, président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Sir Phil Craven, président du Comité

international paralympique (CIP); M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Richard Pound, membre du CIO; Dr Patrick Schamasch, représentant M. Patrick Chamunda, membre du CIO; Prof. Eduardo Henrique de Rose, président de l'OSP; M. Richard Young, représentant de l'ACNO; M. Andrew Ryan, représentant le Dr Tamas Ajan, membre du CIO et président de l'IWF; M. Patrick McQuaid, membre du CIO et président de l'UCI; M. Francesco Ricci Bitti, membre du CIO et président de l'ITF; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Dr Rania Elwani, membre du CIO; Mme Claudia Bokel, membre du CIO; Mme Angela Ruggiero, représentant M. Alexander Popov, membre du CIO; M. Frank Fredericks, représentant Mme Beckie Scott, membre du CIO; M. Philippe Muyters, ministre flamand chargé du Sport, Belgique; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Tomas Johansson, représentant Mme Lena Adelson Liljeroth, ministre de la Culture et du Sport, Suède; Mme Maud De Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; Mme Snezana Samardzic Markovic, ministre de la Jeunesse et du Sport, République de Serbie; Anu'a-Gheyle Solomon Azoh-Mbi, représentant M. Michel Zoah, ministre des Sports et de l'Éducation physique, Cameroun; M. Lamex Omara Apitta, représentant M. Charles Bakkabulindi, ministre d'État aux Sports, Ouganda; M. Edward Jurith, Directeur des affaires juridiques, ONDCP, États-Unis; M. René Bouchard, représentant l'Honorable Gary Lunn, ministre d'État (Sports), Canada; Prof. Claudio Morresi, président, CONSUDE; M. Haruki Ozaki, représentant M. Kan Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Nishel Kumar, représentant M. Dato Ahmad Shabery Cheek, ministre de la Jeunesse et du Sport, Malaisie; M. Kamal A. Hadidi, président, Comité antidopage de Jordanie; Mme Yuan Hong, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale du sport d'état, Chine; M. Bill Rowe, représentant Mme Kate Ellis, ministre du Sport, Australie; M. David Gerrard, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, Bureau régional de l'Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, Bureau régional d'Afrique du Sud; M. Diego Torres Villegas et Mme Maria José Pesce Cutri, Bureau régional d'Amérique du Sud; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, Directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA et M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste de présence : Nenad Dikic, Zakia Bartegi, Maria De Los Angeles Schacht, Edgardo Flores-Rivas, Jeanne Ngogang, Robert Ndjana, Yves Defoort, Marc Van Der Beken, Patrick Ghelen, Matilde Garcia, Javier Odriozola, Françoise Dagouret, Ole Sorensen, François Allaire, Ichiro Kono, Shin Asakawa, Satoshi Ashidate, Kaori Hoshi, Markus Adelsbach, Peter De Klerk, Mario Béland, Felix Roth et Fanny D'Ambroise.

2. Procès verbal de la réunion précédente, le 2 décembre 2009 (Stockholm, Suède)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation du 2 décembre 2009.

Il leur demande s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit qu'elle souhaitait commenter très brièvement un point au procès-verbal concernant une intervention faite par le directeur juridique de l'AMA, Monsieur Niggli; cela se trouvait à la page 6. Cette intervention faisait référence à

une conversation qu'elle avait eue avec le directeur de l'Éducation, de la Culture et du Sport, qui l'avait représenté à la réunion précédente. Il s'agissait d'une citation de ce que Monsieur Niggli avait dit; elle ne pouvait pas argumenter à propos de ce qu'il avait dit. De surcroît, elle ajoute que Madame Battaini n'avait rien contesté durant cette réunion, mais on l'avait informée lors d'une conversation avec Madame Battaini que ses propos n'avaient pas été bien rapportés. Cette interprétation ou perception par Monsieur Niggli n'était pas une interprétation adéquate de ses propos. Madame De Boer-Buquicchio ne demandait pas une modification au procès-verbal, parce que cela lui semblait inapproprié, mais elle souhaitait consigner aux fins d'enregistrement que la position du CAHAMA dans ce contexte était qu'il y avait toujours certains points qui devaient être abordés. Elle aborderait un ou deux points plus tard dans la réunion, mais à ce stade, elle souhaitait simplement dire aux membres de prendre note que ce qui avait été dit ne reflétait pas la position de l'Europe.

LE PRÉSIDENT dit que Madame De Boer-Buquicchio et lui avaient discuté de ce point avant la rencontre et tout ce qu'il avait pu lui répondre était de demander que les bandes audio soient vérifiées. Il ne pouvait pas modifier ce qui avait été dit. Quant à la véracité des propos, Madame De Boer-Buquicchio avait avancé un autre point de vue et il devait être laissé ainsi, car il ne s'agissait pas d'un point à débattre. Il accepte que cet autre point de vue soit enregistré. Il demande aux membres s'ils avaient autre chose à rajouter sur le procès-verbal.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 2 décembre 2009 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de s'adresser aux membres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit, avant de passer en revue certains points de son rapport, qu'il souhaitait leur rappeler que plusieurs points faisaient l'objet de documents distincts. Il n'aborderait donc pas ces points en détail. Concernant l'UNESCO, il rapporte qu'il y avait maintenant 138 pays signataires de la Convention, le Rwanda étant le dernier pays à avoir ratifié. Six autres pays avaient entamé le processus, et leurs documents étaient à Paris ou entre les mains des juristes parisiens. Il dit qu'il s'agissait d'une avancée importante. Il ajoute qu'il y avait plus de pays qui avaient signé cette Convention que toute autre convention dans l'histoire de l'UNESCO au cours de cette période. Deux conventions avaient été mises en place depuis les années 1970 et avaient plus de pays signataires, mais ces conventions dataient tout de même de 40 ans. La Convention de l'UNESCO n'existait que depuis cinq ans. Il donne le crédit aux gouvernements qui avaient entrepris ces procédures.

Il ajoute que peu de pays avaient fait des demandes de subvention auprès du Fonds volontaire de l'UNESCO. Il profite de l'occasion pour encourager les plus petits pays à faire leur demande. Ce fonds important pouvait aider en matière d'éducation et autres questions antidopage. Il dit qu'il devrait être utilisé.

Enfin, il dit qu'il existait un projet continu entre l'AMA et l'UNESCO afin de retracer les lois en matière de trafic et de distribution de substances interdites dans différents pays. Il dit espérer que ces informations seraient prêtes d'ici la fin de l'année. Les membres se

rappelleraient qu'il y avait eu un exercice préliminaire avec l'UNESCO, étape qui avait permis d'en apprendre plus sur les pays disposant de telles lois. Ces informations n'étaient pas encore disponibles, ainsi l'AMA ne disposait pas encore de toutes les informations exactes à cet égard. Il dit que les membres pourraient voir dans le rapport d'Interpol qu'il était important, pour qu'Interpol puisse opérer adéquatement, qu'il existe des lois luttant contre le trafic et la distribution dans tous les pays.

Il dit que le président avait souligné que la question d'Interpol progressait de façon importante. L'AMA avait reçu la visite de l'agent spécialisé d'Interpol la semaine précédente; celui-ci avait été invité à faire une présentation dans le cadre de la réunion du Conseil de fondation. L'information qu'il diffuserait éclairait beaucoup et était très importante pour aider l'AMA à poursuivre les activités en ce sens. Selon les forces policières, il était évident que le monde interlope faisait plus d'argent plus facilement avec le trafic et la distribution de stéroïdes, d'hormones de croissance et d'EPO. Dans plusieurs parties du monde, c'était légal, il n'y avait donc aucun risque; ainsi, Interpol avait fait savoir à l'AMA que les sommes utilisées pour se procurer les matières premières ou les drogues étaient des fonds blanchis qui provenaient d'entreprises encore plus viles dans lesquelles le monde interlope baignait. Ainsi, le blanchiment d'argent faisait partie de cette activité, de même que la corruption. Ce « monde » posait un problème à l'intégrité du sport; tout cela était lié aux activités d'Interpol, à savoir l'éradication du trafic et de la distribution. L'AMA s'était entendu avec Interpol pour collaborer avec certains pays développés qui devraient disposer de lois, mais qui n'avaient pas encore pris les mesures nécessaires à ce chapitre. L'AMA comptait collaborer avec Interpol en rencontrant ces pays et en les convainquant de régler cette question.

Son rapport indiquait aussi qu'il aurait souhaité annoncer aux membres que le protocole établi par l'AMA en matière d'enquêtes serait prêt. Malheureusement, les incidents causés par l'éruption du volcan en Islande avaient écarté toute possibilité de réunion. Ainsi, il devait reporter les discussions à la prochaine réunion. Ce point était également très important, à savoir que les renseignements recueillis dans le cadre d'enquêtes faites par les autorités chargées de l'application de la loi, ou toute autre agence gouvernementale, pourraient être transférés de façon sécuritaire et légale aux organismes sportifs afin qu'ils puissent imposer des sanctions sportives. Il explique qu'il existait environ cinq façons de faire différentes. Le fait de se retrouver dans une situation où des gouvernements obtiennent des renseignements en vertu du droit public et transfèrent ces renseignements à un organisme privé était très complexe. Il pourrait y avoir transfert à un organisme public dans le cadre d'une situation nationale, mais la situation devenait un peu plus complexe lorsqu'un organisme international était concerné. Il répète qu'il existait cinq ou six scénarios possibles pour ce protocole. Il dit espérer que le tout serait prêt aux fins de discussions en novembre.

Dans son rapport, il y avait aussi une mise à jour sur les développements dans les pays ne disposant pas d'ONAD ou sur le point d'en avoir une. Les pays avaient été identifiés en fonction de leur importance dans le milieu sportif, leur apparition régulière sur le podium ou leur classement dans les manifestations mondiales. Quelques pays avaient été identifiés et l'AMA collaborait présentement avec eux. L'AMA avait commencé sa collaboration avec le Nigeria, mais avait dû mettre ces activités sur la glace à cause du changement de gouvernement du pays à la suite du décès du président. L'AMA voulait faire avancer les choses dans ce pays, mais il ne disposait d'aucune ONAD. L'AMA comptait aussi visiter la Jamaïque la semaine suivante afin de voir les progrès réalisés avec l'ONAD. L'organisation était établie, et le pays disposait d'une loi, mais l'AMA voulait s'y rendre pour voir comment se déroulaient les activités. L'AMA collaborait avec la Norvège afin d'aider la Russie. La nouvelle agence antidopage de Russie, RUSADA, était établie et l'AMA voulait s'assurer que la qualité et l'application des lois étaient en

conformité avec le Code. Il ajoute que l'AMA visiterait bientôt l'Inde dans les semaines à venir pour vérifier les progrès. L'Inde serait l'hôte d'une manifestation importante à la fin de l'année – les Jeux du Commonwealth – et l'AMA voulait s'assurer que l'ONAD et ses activités étaient conformes au Code. L'AMA avait fait des avancées importantes au Brésil. Il dit que, le 19 mai, à Lisbonne, les présidents du Brésil et du Portugal se réuniraient pour signer une entente avec l'AMA stipulant que le Portugal fournirait son soutien au Brésil afin d'établir un programme antidopage dans le pays. Ainsi, plusieurs actions avaient été posées entre les gouvernements dans cette région et l'AMA était très reconnaissante à l'égard du Portugal pour le soutien qu'il s'appropriait à accorder. L'AMA s'était rendue au Brésil à deux reprises et continuerait de collaborer étroitement avec les représentants des CNO et du gouvernement du pays pour s'assurer que les programmes antidopage progressent adéquatement. Le dernier pays sur la liste était la Turquie. L'AMA avait rencontré les représentants du pays et comptait faire un suivi dans les semaines à venir.

Le prochain point de son rapport touchait les ORAD, les organisations régionales antidopage. Il dit que Monsieur Koehler ferait un compte rendu plus exhaustif plus tard. ADAMS était aussi un sujet qui ferait l'objet d'un rapport complet par Monsieur Niggli. Il insiste sur l'importance d'ADAMS et comment il était nécessaire d'y apporter des améliorations le plus tôt possible. L'AMA était fort consciente du besoin de rendre le système ADAMS plus convivial et s'affairait en ce sens en priorité. Il note, pour les besoins de la réunion, que dans le cadre de la réunion du Comité des sportifs tenue plus tôt par téléconférence, les sportifs avaient souligné qu'ADAMS devait être traité en haute priorité.

Récemment, l'AMA avait participé à deux importantes réunions tenues à l'échelle mondiale. L'AMA devait assister à la première, mais n'avait pu s'y rendre à cause de l'éruption du volcan. Il s'agissait d'un Forum, à Madrid, organisé par le gouvernement de l'Espagne dans le cadre de son Forum de l'Union européenne sur le Sport. Il dit être convaincu que le Secrétaire d'État aux Sports fournirait un compte rendu complet de cette réunion. Il souligne l'importance de l'introduction du traité de Lisbonne et l'incidence, ou l'incidence potentielle, sur le sport en Europe et la manière dont l'AMA continuerait à collaborer avec les gouvernements d'Europe à ce chapitre. La deuxième réunion avait été avec SportAccord à Dubaï. Le président, Monsieur Fairweather et lui-même y avaient assisté. Les nombreuses réunions tenues avec le Mouvement sportif avaient été importantes. Il doit admettre que le Mouvement sportif était très positif et très ouvert aux activités de l'AMA. On avait fait part à l'AMA de questions qu'elle devait aborder. Parmi celles-ci, ADAMS. Une autre question importante était l'importance pour l'AMA de s'assurer que ses projets soient rentables et économiques. L'AMA devait aussi demeurer vigilante sur la question des finances et sur les manières dont ses nouvelles règles pourraient perturber la situation financière relativement aux fédérations. Plusieurs autres questions avaient été soulevées durant ces réunions, mais celles-ci seraient abordées plus tard au moment où les directeurs présenteraient leurs rapports respectifs.

Le Tribunal arbitral du Sport figurait aussi dans le rapport du directeur général. L'AMA avait certains problèmes avec le TAS, à savoir que le TAS ne dispensait pas, comme elle le devrait, une justice rapide et économique aux sportifs. Il explique qu'il y avait des situations, en raison du changement de la règle 65, qui faisaient en sorte que certains sportifs qui, par exemple, faisaient appel d'une décision nationale, devaient déboursier d'avance des milliers de dollars avant que les procédures ne soient entamées. Ceci préoccupait l'AMA parce qu'elle aussi devait verser des frais à l'avance pour se rendre en cour. L'AMA croyait que cette situation était injuste pour les sportifs. L'AMA avait alors entamé des discussions avec le TAS. Il y aurait une importante réunion du CIAS, l'organisme qui régit ce tribunal, à la fin de mai. L'AMA entamait des discussions avec le CIAS pour voir comment aborder cette question de façon pratique et fructueuse.

Dans son rapport, le directeur général faisait un commentaire sur les groupes de joueurs et sur le besoin de l'AMA de continuer à discuter avec les groupes de joueurs qui se formaient dans le monde. Le Comité des sportifs de l'AMA était fort conscient de la responsabilité qui pesait sur lui et souhaitait participer davantage aux travaux de l'AMA. La veille, dans le cadre de la réunion du Comité exécutif, on avait convenu que le Comité exécutif rencontrerait les membres du Comité des sportifs deux fois par année, en personne, afin que les membres puissent faire valoir leurs opinions. Le Comité des sportifs avait demandé directement à l'AMA de participer davantage aux activités de l'Agence. Et l'AMA avait acquiescé à sa demande en organisant des téléconférences avant la réunion du Conseil de fondation. Toutefois, les téléconférences comportaient des limites. Ainsi, les rencontres, en personne, avaient plus de poids. Le Comité exécutif avait approuvé cette approche et elle serait considérée dans le budget de 2011. Les sportifs devaient se faire entendre comme les voix de l'AMA et s'intégrer aux travaux de l'AMA dans l'avenir. L'AMA solliciterait donc leur participation.

Il y avait des points distincts dans son rapport relatifs aux formulaires de contrôle du dopage et à la localisation. Monsieur Andersen fournirait un compte rendu plus tard. Il dit qu'il y avait aussi un point important se rapportant à l'industrie pharmaceutique et que ce point avait reçu l'approbation du Comité exécutif la veille. L'AMA signerait donc une entente de principe avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) en juin. Cette entente était survenue à la suite de travaux importants du département Science visant une collaboration entre l'AMA et l'industrie. Il s'agissait d'une reconnaissance de l'industrie. L'AMA poursuivait ses initiatives avec l'industrie pharmaceutique au moyen d'ententes avec d'autres compagnies pharmaceutiques. Ce rôle et cette étape étaient très importants pour l'AMA.

Concernant les laboratoires, il dit que le laboratoire de la Colombie avait été suspendu à la suite d'une audience disciplinaire, et qu'un autre laboratoire (celui en Malaisie) était assujéti à des mesures disciplinaires. Les conclusions n'étaient pas encore disponibles. Relativement aux ligues majeures, les membres trouveraient un compte rendu dans son rapport. Le Comité exécutif lui avait demandé de fournir plus de détails à cet égard la prochaine fois et il dit qu'il serait en mesure de le faire, mais qu'à l'heure actuelle, le rapport parlait de lui-même. L'AMA participait à des réunions avec les différentes ligues et elle continuerait de le faire; mais il était important de noter que le cas de ces ligues ne relevait pas de la juridiction de l'AMA. Les ligues n'étaient pas assujéties à l'autorité du gouvernement américain ou du Mouvement sportif au sein de ce pays. En outre, elles n'étaient pas régies par le Code, alors le rôle que jouait l'AMA auprès de ces ligues en était un de persuasion. L'AMA ne pouvait qu'essayer de les inciter à montrer qu'elles voulaient se conformer au Code. L'AMA comptait poursuivre ses efforts en ce sens.

Concernant l'Administration, le directeur général informe les membres de la nomination de la nouvelle directrice régionale de l'Amérique latine, Madame Pesce. Celle-ci prendrait la relève de Monsieur Torres, qui avait travaillé avec l'AMA à Montevideo pendant plusieurs années et qui avait signé un contrat de 12 mois à Montréal, jusqu'à la mi-année l'année suivante. Il demande donc aux membres de souhaiter la bienvenue à Madame Pesce à sa première réunion du Conseil de fondation. L'AMA avait fait un peu plus de travail au sein de sa structure administrative afin de s'assurer de fournir le soutien adéquat en matière de lutte contre le dopage et elle continuerait à évaluer sa façon de faire, en tenant compte des effectifs avec lesquels elle exerce ses activités depuis 2004.

Parmi les autres comptes rendus dans son rapport, il parle du rapport sur l'enquête sur le plasma humain en Autriche. Les membres l'avaient déjà entendu parler de cette affaire. Elle se classait dans deux catégories : il y avait eu une enquête réalisée par les autorités autrichiennes en fonction d'une allégation que le laboratoire accrédité de Vienne était soumis à de la corruption. L'enquête s'était terminée l'année précédente et aucune

preuve n'avait permis d'attester ces faits allégués. L'affaire était donc close. Il dit que, l'année précédente, l'AMA avait réalisé une enquête similaire auprès du laboratoire afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de substances; l'AMA avait été satisfaite des résultats de cette enquête. Le deuxième point touchait une enquête subséquente, toujours auprès du laboratoire de plasma humain. Les autorités autrichiennes avaient produit un rapport de quelque 700 pages. L'AMA l'avait transmis à ses experts juridiques en Europe et avait reçu leur rapport à cet égard. Leur rapport indiquait que certains sportifs autrichiens avaient possiblement violé des règles antidopage et que ces sportifs seraient soumis à un processus de sanctions en Autriche. Il y avait aussi la supposition que certains sportifs des fédérations internationales puissent être impliqués; l'AMA avait transmis le rapport aux fédérations concernées. Il ajoute qu'il n'était pas approprié pour lui de parler de cette affaire, outre d'expliquer comment une enquête publique menée par des autorités publiques pouvait permettre que des informations soient transmises au Mouvement sportif. Il dit enfin que l'AMA attendrait les conclusions pour connaître la suite des événements.

Concernant les décisions prises par le Comité exécutif la veille, le directeur général parle de l'appui apporté à l'initiative touchant l'AMA et l'industrie pharmaceutique. La deuxième décision prise fut celle de ne pas donner suite au programme des ambassadeurs à la lumière d'un rapport de la direction et de discussions du Comité exécutif. Il dit qu'il y avait cinq documents techniques qui avaient été approuvés. Ces documents concernaient les laboratoires. Ils étaient très techniques, mais leur contenu figurait dans les documents des membres. Ces documents entreraient en vigueur plus tard cette année. Il rappelle que le président avait dit que le Comité avait approuvé les critères pour l'approbation des laboratoires hématologiques, en vertu de l'article 6 du Code de l'AMA. Les critères avaient été établis et ils permettraient aux laboratoires non accrédités par l'AMA de réaliser des analyses sanguines pour les besoins du Passeport biologique de l'Athlète.

La veille, le Comité exécutif avait soutenu en principe le développement d'une base de données mondiale d'information sur les médicaments (WW-DID) sous réserve de présenter un plan d'affaires détaillé au Comité exécutif aux fins d'approbation à la prochaine réunion du Comité exécutif. La Direction de l'AMA s'acquitterait de cette tâche en conséquence. La décision qui avait été prise était l'approbation ou l'appui à l'approche du protocole que l'AMA adopterait pour régler les questions en vertu de l'article 15.1.1 du Code. Cela se rapportait à une situation où une agence nationale antidopage souhaitait réaliser des contrôles additionnels lors d'une manifestation internationale; l'AMA avait une procédure que cette agence nationale antidopage devait respecter pour obtenir l'approbation pour réaliser ces contrôles. Cela exigeait la participation soutenue des fédérations internationales afin d'assurer le respect adéquat du processus. Le même processus serait respecté advenant qu'une fédération internationale souhaite réaliser des contrôles lors d'une manifestation nationale. L'inverse s'appliquerait donc. Ceci résumait les questions principales qu'il souhaitait aborder. Il était maintenant prêt à recevoir les commentaires et les questions des membres.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions.

M. CRAVEN souhaite soulever un point mineur. Sa question portait sur ADAMS, présenté dans le rapport du directeur général. À la page deux, il était inscrit qu'ADAMS avait été utilisé avec succès par le CIO aux Jeux olympiques d'hiver. Il attire l'attention sur le fait qu'ADAMS avait été utilisé aux Jeux paralympiques et qu'il était utilisé depuis les Jeux olympiques de Turin en 2006.

M. POUND remercie le directeur général pour son rapport, toujours aussi exhaustif. Il soulève le point du Tribunal arbitral du Sport. Comme Monsieur Howman l'avait mentionné, il y aurait une réunion du Conseil international de l'arbitrage en matière de

sport (CIAS) à la fin du mois. La relation avec l'AMA était très importante. Il dit qu'il était membre du CIAS et qu'il serait heureux de transmettre tout message que le président n'aurait pas encore transmis. Il dit que le CIAS évaluerait les propositions de l'AMA pour résoudre les problèmes plutôt qu'une simple identification des secteurs problématiques. Ainsi, il incombait à l'AMA de proposer des solutions et non de simplement formuler des commentaires.

Il dit que l'AMA devait adopter une approche plus stratégique par rapport à toute la question des groupes de joueurs. Son expérience était telle que plusieurs de ces groupes de joueurs étaient des groupes d'intérêts sans rôle officiel au sein de leurs fédérations internationales ou de leur organisation, quelle qu'elle soit. Ces groupes ne faisaient que revendiquer la légitimité et, plus ils ralliaient d'individus qui les prenaient au sérieux, plus ils clamaient qu'ils étaient ceux en meilleure position pour revendiquer. Il était important pour l'AMA, le CIO et les fédérations internationales d'identifier leurs propres groupes bien constitués et de contester la légitimité de ces groupes de joueurs. Le CIO et les FI ne devraient pas craindre d'affirmer que leurs groupes étaient convenablement constitués, étaient élus de façon démocratique et représentaient les sportifs. Trop souvent, le CIO et les FI ne disaient rien qui remettait en cause les allégations non justifiées.

Il fait référence au projet de livre, au point 10 (Dr Thomas Murray). Cela lui rappelait un type de risque indirect. L'AMA avait un Comité d'éthique composé d'experts, qui opérait, ou qui avait opéré à ce jour de façon ponctuelle. Lorsqu'un problème particulier survenait, l'AMA présentait la question à ce comité. Les membres de ce comité ne se réunissaient jamais. Il s'agissait d'un atout précieux que l'AMA devait reconnaître. Il croit que l'AMA devait faire appel à ce comité davantage.

En ce qui avait trait aux ligues majeures, il dit qu'il était vrai que l'AMA n'avait pas d'autorité officielle ou de contrôle à cet égard, mais elle avait une autorité morale; l'AMA devrait continuer d'accentuer la pression sur toutes les ligues professionnelles, pas seulement celles aux États-Unis, en raison de l'influence qu'elles avaient sur les jeunes de leur pays. L'AMA avait de l'influence auprès du golf, sport qui ferait partie du programme olympique pour la première fois en 2016. Il s'agissait d'une occasion de faire en sorte que le golf soit, pour les autres sports, un exemple à suivre.

Dans le même ordre d'idées, il note qu'il y avait eu une réunion avec les ministres des Sports de Russie à Vancouver. Il dit que plusieurs problèmes avec la Russie avaient été soulevés. L'AMA devrait se servir de l'influence des Jeux olympiques de Sochi le plus possible, particulièrement instaurant la possibilité d'exporter les échantillons prélevés en Russie vers des laboratoires disposant d'expertise supplémentaire.

M. RICCI BITTI remercie le directeur général pour son rapport exhaustif. Il souhaite saluer deux points dans son rapport concernant le Mouvement sportif. Le premier portait sur la conformité du Mouvement olympique. Il saluait ceci particulièrement parce qu'il était important pour l'AMA de collaborer avec les ONAD.

Quant à son deuxième point, il souhaitait saluer la proposition à la suite de la présentation du rapport d'Interpol, voulant que des lois harmonisées fussent nécessaires pour lutter contre la possession et le trafic de substances dopantes. Il s'agissait d'une autre invitation aux autorités gouvernementales d'agir. Cette initiative était complémentaire aux efforts de l'AMA en matière de lutte contre le dopage et la corruption dans le sport.

M. RYAN remercie le directeur général pour son rapport. Il souhaite apporter une précision suite au commentaire de Monsieur Pound sur les groupes de joueurs. Du point de vue des fédérations internationales, il était important de comprendre que, même si l'AMA leur accordait une reconnaissance implicite, plusieurs de ces groupes étaient auto-

désignés. Il invite fortement l'AMA à continuer à s'engager auprès des sportifs à l'aide des moyens reconnus ici à cette table parce que le problème pour l'AMA, et ce problème avait des répercussions importantes, était que de plus en plus de groupes se formaient et l'AMA ne pouvait valider que ces groupes étaient constitués convenablement ou qu'ils représentaient d'autres groupes que des groupes d'intérêts. Avant de s'engager auprès de ces groupes, il demande à l'AMA d'utiliser les bons moyens, ici à cette table.

LE PR LJUNGOVIST dit qu'il avait soulevé plusieurs fois la question du besoin d'adopter des lois en matière de trafic et de possession de substances. Il est heureux de constater que l'AMA abordait maintenant la question efficacement avec Interpol. À l'aide d'un exemple, le directeur général avait parlé des enquêtes en cours en Autriche. Il y avait quatre ans que les Jeux olympiques de Turin s'étaient déroulés et cette enquête était le résultat de ce qui avait été révélé aux Jeux de 2006, notamment les pratiques de dopage hautement sophistiquées et avancées des équipes autrichiennes. Elles n'avaient pu être révélées que par le biais des lois italiennes. Sans ces lois en Italie, l'une des pratiques de dopage les plus sophistiquées des dernières années n'aurait jamais été décelée. Cela montre aussi le besoin d'adopter une loi appropriée qui inclut le partage d'informations sur des questions apparentées avec les organisations antidopage. Cela avait été fait en Italie et cela avait été un point de discussion important avant les Jeux de Vancouver. On avait d'ailleurs réglé la question efficacement, mais il n'allait pas de soi dans le cadre de n'importe quelle loi qu'un tel partage d'informations se ferait. Il s'agissait d'un facteur important pour l'adoption de lois adéquates. Cela impliquait aussi le partage d'informations sur les faits pertinents par les autorités chargées des enquêtes avec les organisations antidopage concernées.

M. FREDERICKS souhaite remercier le directeur général pour son rapport. Il ajoute au nom des sportifs qu'ils avaient été très satisfaits de l'appel conférence fait plus tôt durant la semaine. Les sportifs appuyaient la décision prise la veille par le Comité exécutif de tenir deux réunions par année avec les sportifs afin qu'ils puissent se réunir et faire valoir leurs opinions pour que les sportifs du monde entier sachent que le Comité des sportifs parlait en leur nom et avait un certain poids au sein de l'AMA. Il remercie le Comité exécutif de l'AMA pour sa décision à l'égard du programme des ambassadeurs. Les sportifs croyaient que le fait de créer un nouveau projet des ambassadeurs rendrait le processus très accaparant – il y avait la Commission des Athlètes du CIO, le Comité des sportifs de l'AMA et les ambassadeurs. Au bout du compte, personne ne saurait qui parle au nom du Comité des sportifs de l'AMA. Il s'est dit préoccupé par rapport au TAS et espérer que l'AMA arrive à une décision ou adopte une approche par rapport à cette question. On devait s'assurer que le système demeure intègre, que les sportifs sachent qu'ils pouvaient se tourner vers un organisme où ils pouvaient faire appel dans les cas où cela ne tournait pas en leur faveur ou s'ils sentaient que le processus n'était pas satisfaisant. Il encourage l'AMA à évaluer les moyens de régler cette question avec le TAS afin de s'assurer que les sportifs du monde entier, peu importe leur origine, puissent faire appel. Tous les sportifs, riches ou non, devaient avoir ce privilège de faire appel.

LE PRÉSIDENT invite le directeur général à répondre aux questions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL s'excuse auprès de Sir Craven pour l'omission; il y avait d'autres manifestations importantes qui avaient utilisé ADAMS, mais qui ne figuraient pas sur la liste. Il s'en excuse. Il dit que plusieurs manifestations utilisaient ADAMS et que cela représentait un pas de l'avant.

En réponse à Monsieur Pound, il dit que l'AMA était maintenant en position de répondre aux dernières correspondances du TAS avec des idées positives ou du moins, ce qu'il estimait comme positif pour l'organisation, et ce, en gardant à l'esprit que les sportifs ont droit à une justice équitable au sein d'un tribunal sportif.

Bon nombre de personnes avaient émis des commentaires sur les groupes de joueurs. L'AMA était consciente de la manière dont ceux-ci avaient été formés, mais la manière dont certains fonctionnaient aujourd'hui était notable. L'AMA devait rester vigilante, y compris par rapport à l'accès que certains groupes avaient à des réunions gouvernementales. Il explique que l'AMA entamait des discussions pertinentes. On ne pouvait ignorer les voix qui se manifestaient. Il explique qu'il y avait d'autres groupes de sportifs associés à différents sports; il y avait un groupe international lié au football, un autre lié au rugby, et un au cricket. Ces groupes étaient des collectifs qui traitaient les questions d'un point de vue collectif. Leur approche était davantage modelée sur celle des ligues majeures; il fallait donc être conscient que ces groupes existaient, mais du même coup, s'assurer que les sportifs de l'AMA et du CIO soient entendus souvent. Il ne peut que faire écho à ce que Monsieur Fredericks avait dit sur la volonté de ces groupes de participer.

Il dit que l'AMA avait sollicité la participation du Comité d'éthique. L'AMA espère que les membres pourraient fournir un rapport dans les semaines à venir; le directeur général dit qu'il comprenait le degré d'importance requis dans la relation que l'AMA avait avec Monsieur Murray et le projet de livre, entre autres.

Par rapport à la Russie, il dit qu'il s'agissait d'une activité à laquelle le président participerait. Il se rendrait en Russie à la fin de juillet et participerait à plusieurs réunions de haut niveau au pays. L'AMA et le CIO reconnaissent l'occasion que Sochi représentait pour la mise en place de programmes antidopage efficaces, de qualité et infaillibles dans le pays. L'AMA profiterait de cette occasion idéale pour engager des discussions avec la Russie. Ceci signifiait, notamment, le transport des échantillons à l'extérieur du pays. On avait promis à l'AMA qu'on mettrait en place une loi dans les semaines à venir. L'AMA voulait s'assurer que, si c'était le cas, elle pourrait être implantée sur le plan pratique. L'AMA attendait que la loi entre en vigueur.

Il remercie Monsieur Ricci Bitti pour son commentaire. Il croit avoir répondu à sa question sur les groupes de joueurs, question déjà soulevée par Monsieur Ryan. En réponse au professeur Ljungqvist, l'un des problèmes que l'AMA avait trouvés dans les dernières années était qu'une controverse avait fait agir les gouvernements. Il dit qu'il était regrettable qu'une telle controverse fasse agir, mais que, dans le cas de l'Autriche, cela avait suscité des actions importantes; les lois en place à l'heure actuelle dans ce pays étaient très efficaces. Il y avait une nouvelle agence antidopage et un partage approprié d'informations, comme l'avaient fait savoir les autorités publiques chargées de l'application des lois et les ONAD. Il s'agissait d'un bon exemple des gestes pouvant être posés. Il prend note de ce point et dit qu'il s'engagerait auprès d'autres en ce sens. C'était très important.

L'opinion des sportifs comptait beaucoup dans le cadre de toutes les activités de l'AMA; les membres devaient toujours se rappeler qu'ils étaient là pour défendre la cause des sportifs propres et qu'ils soutenaient ces droits : c'était le cœur des activités de l'AMA.

LE PRÉSIDENT ajoute que Monsieur Pound avait invité l'AMA à fournir des solutions pour le Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS). L'AMA fournirait des suggestions constructives à Monsieur Pound avant la réunion à la fin du mois afin qu'il puisse les présenter. Il remercie le directeur général pour son rapport exhaustif et pour toutes les interventions, questions et clarifications.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Opérations/Gestion

4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE PRÉSIDENT dit que la première partie du point quatre se rapportait à l'acceptation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Il s'agissait d'une exigence légale. Les membres disposaient d'une liste des changements dans leurs documents à cet égard. Il dit qu'il y avait une petite erreur dans les documents fournis. Aucune discussion n'était requise, à moins que les membres aient des suggestions à faire ou s'ils trouvaient que ce changement était inexact. Il demande l'accord des membres de classer ce point conformément aux exigences.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est endossée.

4.2 Rapport sur les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010

LE PRÉSIDENT dit qu'il existait un rapport bref sur les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver, ainsi qu'un bref résumé sur le rôle des Observateurs indépendants. Il ne croit pas que le directeur général devait y ajouter quoi que ce soit, mais qu'il accueillerait ses commentaires ou questions au besoin. Il demande à l'un des membres de l'équipe des Observateurs indépendants, Monsieur Young, à fournir quelques explications sur ce rôle.

M. YOUNG déclare que, en tant que membre de l'équipe des Observateurs indépendants, il souhaitait féliciter personnellement le CIO et le COVAN qui avaient mené des programmes antidopage de pointe durant les Jeux olympiques. Il explique que 10 personnes formaient l'équipe, disposant tous d'une grande expérience en antidopage. Ces personnes avaient passé plus d'un millier d'heures à faire de l'observation sur le terrain. Elles étaient là lorsque les sportifs avaient été appelés à subir des contrôles et lorsqu'ils avaient été notifiés. Elles avaient suivi les escortes et les sportifs dans les postes de contrôle du dopage et étaient restées sur place jusqu'à la fin des procédures, parfois même jusqu'à deux heures du matin. Elles se trouvaient dans la voiture lorsque les échantillons avaient été transportés depuis le poste de contrôle jusqu'au poste de prélèvement central. Elles se trouvaient dans le laboratoire lorsque les échantillons étaient arrivés et étaient restées sur place lors d'une audience survenue lors des Jeux olympiques. Monsieur Ryan souligne cela parce que l'objectif d'une mission des Observateurs indépendants était de formuler des commentaires sur la qualité du processus antidopage durant l'événement. Les membres de l'équipe avaient scruté minutieusement toutes les étapes. L'équipe était ressortie avec des commentaires complets, à savoir que le système antidopage des Jeux olympiques était très adéquat.

L'équipe des Observateurs indépendants avait réalisé une mission de type audit avec le CIO, ce qui signifiait qu'elle avait rencontré les représentants du CIO tous les jours et avait fourni des commentaires sur ce qu'elle avait observé, comme on pouvait s'attendre d'une équipe qui passait tant d'heures à observer. L'équipe avait fait plusieurs suggestions, qui avaient été accueillies et mises en place; l'équipe avait intégré nombre de ces suggestions dans son rapport. Le point le plus important à retenir était que, bien qu'il s'agisse de suggestions, celles-ci ne minaient aucunement l'efficacité globale du programme. L'équipe avait intégré les suggestions dans son rapport pour deux raisons : d'abord parce que les suggestions pouvaient être utilisées comme modèle par les fédérations internationales et les autres organisations d'événements d'envergure organisant des Jeux, et deuxièmement, parce qu'elles ajoutaient une certaine crédibilité

aux conclusions des Observateurs indépendants, démontrant tous les détails entourant une telle mission. Ils avaient su, à la fin des Jeux, qu'on allait leur demander de formuler des conclusions sur la qualité du programme antidopage. Tous les matins, lorsqu'ils partaient en mission pour observer, leur réputation était en jeu, à savoir que les commentaires qu'ils devaient formuler étaient importants. D'un point de vue personnel, il dit être très heureux de cela.

LE PRÉSIDENT ajoute que le rapport de l'équipe des Observateurs indépendants des Jeux paralympiques allait être finalisé sous peu. Sans dévoiler son contenu, il dit que ce rapport serait très positif. Il rassure qu'aucun point ne soulèverait d'inquiétude auprès des membres. Sir Craven pourrait certainement discerner un excellent programme à la suite des conclusions de ce rapport. Il demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

M. BOUCHARD dit qu'il souhaitait souligner le fait que le Canada avait été extrêmement heureux d'accueillir le monde entier à Vancouver pour les Jeux olympiques et paralympiques. Ces Jeux avaient été menés avec succès. Il dit qu'il était important de remercier ceux qui avaient déployé des efforts considérables dans la mise en place d'un programme antidopage efficace avant et pendant les Jeux olympiques. Bien entendu, les programmes antidopage avaient contribué au succès des Jeux olympiques. Il réitère ses remerciements aux organisations concernées et aux personnes ayant travaillé fort dans le cadre de ce mandat.

LE PRÉSIDENT demande s'ils y avaient des commentaires additionnels.

LE PR LUNGOVIST remercie Monsieur Young pour ses mots d'appréciation et pour son rapport. Il dit être très satisfait des résultats de l'enquête, du sondage ou du travail des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques, prouvant que des activités antidopage de grande qualité avaient été réalisées pendant l'événement. Cela dépendait certainement du fait que l'AMA avait été assez chanceuse de disposer d'un personnel canadien très compétent pour faire les travaux sur le terrain. La tâche de l'AMA à cet égard avait été facilitée de façon considérable par la qualité des équipes canadiennes. Il espère que cela laisserait un bel héritage. Les Canadiens avaient beaucoup d'expérience en antidopage; il était intéressant de noter que, lorsque les Jeux olympiques se déroulaient dans un pays donné, on accélérail et on améliorait les activités antidopage. Il espère que cela laisserait un bel héritage, comme en Chine, par exemple. Durant de tels événements, il y avait une ligne d'urgence liant le président des Observateurs indépendants et lui-même, à titre de président de la Commission médicale du CIO. Cette ligne d'urgence n'avait jamais été utilisée durant les Jeux; il n'y avait eu aucun incident nécessitant d'intervention majeure. Ceci se reflétait dans le rapport. En résumé, le CIO était très satisfait du travail des Canadiens sur le terrain et du rapport des Observateurs indépendants qui reflétait bien ce qui avait été réalisé dans le cadre des Jeux.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaite souligner la courtoisie et l'hospitalité offerte à plusieurs membres de l'AMA par le pays hôte, le Canada, et par le CIO aux Jeux olympiques et paralympiques. Tous ceux qui avaient pu contribuer de quelque façon que ce soit avaient beaucoup apprécié leur expérience.

DECISION

Il est pris note du rapport sur les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010.

4.3 Révision du plan stratégique et Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT dit que le plan stratégique et des indicateurs de performance figurait parmi les documents des membres. À titre d'organisation transparente et redevable, il

était important que l'AMA montre au Conseil de fondation ce qui faisait au sein de l'Agence et à quel stade se situaient les programmes. Même s'il ne croyait pas que ce point susciterait des discussions, il invite ceux qui avaient des commentaires à cet égard à les formuler.

DÉCISION

Il est pris note de la Révision du plan stratégique et des Indicateurs de performance opérationnels.

4.4 4^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient en leur possession une série de documents, expliquant que le processus pour trouver l'hôte de la Conférence en novembre 2013 était entamé. Il ajoute que plusieurs manifestations d'intérêts à l'égard de la Conférence avaient été exprimées par plusieurs villes et pays à ce jour. La partie essentielle était soulignée. Il invite donc les membres à en tenir compte. Il dit que cet événement serait très important, et serait une occasion pour l'AMA de diffuser son message haut et fort relativement à ses activités actuelles, passées et à venir. Si certains membres étaient intéressés, l'AMA serait heureuse de les entendre. Il conclut en disant qu'aucune discussion n'était nécessaire pour ce point.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur la 4^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013.

5. Finance

5.1 Contribution des gouvernements/du CIO

LE PRÉSIDENT dit que Monsieur Reddie était absent. Il était présent à la réunion du Comité exécutif, la veille, mais ne pouvait y être aujourd'hui. Il dit que Monsieur Niggli présenterait ce rapport au Conseil de fondation, exceptionnellement.

M. NIGGLI dit qu'il aborderait d'abord les points 5.1, 5.2 et 5.3 et qu'il demanderait ensuite à Monsieur Felix Roth, l'auditeur de PricewaterhouseCoopers de Lausanne, de présenter son rapport. Avant cela, il fait quelques commentaires. Il souligne l'excellent taux de collecte des contributions de l'année précédente, soit plus de 99%. Il remercie tous les partenaires; ces résultats étaient exceptionnels et aidaient l'agence à faire son travail. Cette année, les contributions entraient progressivement. Toutefois, le taux ne se situait pas au même niveau que l'année précédente à pareille date. Il était inférieur de 7%. Il dit ne pas être alarmé par ces données, croyant qu'il s'agissait d'une question de circonstances et que les choses seraient corrigées plus tard. Il dit que la direction surveillait la situation de près.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les Contributions des gouvernements/du CIO.

5.2 Aperçu financier 2009

M. NIGGLI déclare que, dans les documents des membres, au point 5.2, il y avait un rapport auquel il n'avait rien de plus à rajouter.

DÉCISION

Il est pris note de l'aperçu financier 2009.

5.3 Comptes 2009

M. NIGGLI précise que l'annexe 1 du point 5.3 présentait le projet final des comptes audités qui affichait un profit de 1,7 million, alors que l'AMA avait anticipé initialement une perte de 2,1 millions. Étant donné que cela allait dans la bonne direction, cette nouvelle était plutôt positive et elle s'expliquait relativement simplement. Le taux de collecte s'était révélé excellent, au-delà des attentes. L'AMA avait collecté, en effet, environ 1,2 million de plus que prévu. Par ailleurs, les dépenses avaient été réduites, elles avaient été moindres qu'attendu. C'était en partie dû également aux taux de change. Ainsi, les salaires étaient bien en deçà de leur niveau habituel, tout simplement parce que l'AMA percevait ses fonds en dollars américains, mais les versait en dollars canadiens; et le dollar américain avait été plus élevé qu'espéré sur une partie de l'année. L'Agence en avait bénéficié. Ces comptes avaient été étudiés par le Comité exécutif, qui avait recommandé sans réserve leur approbation au Conseil de fondation. Il demande à M. Roth de présenter son rapport.

M. ROTH déclare qu'il avait le plaisir de présenter le rapport des auditeurs et de faire des commentaires sur les états financiers de 2009. Il dit que la section trois comprenait avant tout le rapport de PricewaterhouseCoopers. Le rapport concluait que ces états financiers étaient une présentation fidèle et juste de la situation financière, du résultat des opérations et de la trésorerie en conformité avec les IFRS. De plus, les états financiers satisfaisaient également la loi suisse et les engagements de la Fondation. Les auditeurs notent aussi que, conformément à la loi suisse, un système de contrôle interne existait à l'AMA. Finalement, ils recommandent que ces états financiers soient soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

Tel était le résumé de ce rapport de vérification. Il avait quelques commentaires à ajouter sur les états financiers. Un bilan était présenté en page deux. Comme les années précédentes, on pouvait y voir quatre colonnes. La devise était le dollar américain et, pour des raisons de droit suisse, les états financiers étaient également présentés en francs suisses. Les membres constateraient que l'actif avait dans l'ensemble augmenté et était passé de 34,1 millions à 36,2 millions de francs suisses. Ceci avait principalement pour origine une augmentation de trésorerie et d'équivalent de trésorerie. Les membres verraient également que les actifs immobilisés, c'est-à-dire principalement le système ADAMS, avaient augmenté et qu'ils étaient passés de 2,6 millions de francs suisses à 3,3 millions. Sur le plan de l'actif et du passif, les membres constateraient là aussi une augmentation, de 0,8 million à 1,7 million, des avances de contributions. Pour ce qui était du portefeuille des actions, il était passé de 30,9 millions à 32 millions de francs suisses. Les membres pourraient observer une nouvelle rubrique qui concernait la réserve opérationnelle. Il s'agissait de la réserve créée au cours de l'année selon la décision du Conseil de fondation. Elle figurait désormais dans une rubrique séparée du budget; c'était aussi le cas pour la réserve destinée aux litiges.

Passant à présent à l'état des activités, les revenus totaux avaient augmenté et étaient passés de 28,7 millions à 30 millions de francs suisses. Il s'agissait donc d'une augmentation qui résultait principalement des contributions annuelles, mais il y avait eu des subventions supplémentaires en cours d'année. Le total des dépenses de fonctionnement s'en était tenu à environ 30 millions. Quelques éléments avaient augmenté, d'autres avaient diminué : les dépenses de déplacements et d'hébergement avaient été réduites, de même que les frais juridiques, mais cela avait été compensé par des frais de TI plus importants ainsi qu'une dépréciation et un amortissement plus élevés. Ceci avait conduit à un excédent de revenus de fonctionnement d'un demi-million

de francs suisses, par comparaison à une perte d'environ un million l'an dernier. Si on se tournait vers les rubriques financières, on constatait une grande amélioration, puisqu'on était passé de 0,3 à 1,4 million de francs suisses, du fait principalement de la différence des taux de change qui avait évolué favorablement au cours de l'année. En fin d'exercice, le résultat affichait un excédent de 1,9 million de revenus sur les dépenses, comparativement à une perte de 0,7 million l'année précédente. Ceci venait conclure son rapport. Il répondrait volontiers aux questions.

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait des questions.

M. KALTSCHMITT félicite l'AMA de son excellent travail et de la bonne et saine situation dans laquelle les finances se trouvaient actuellement, ainsi que du taux de collecte qui était de 98,88%. Ceci était absolument remarquable. Ces données exprimaient un volume. Toutefois, en vérifiant les éléments indiqués, on constatait que de nombreux pays qui devaient de très petites sommes n'avaient toujours pas payé l'AMA. Il savait que, quand on évaluait la question d'un point de vue des finances, ce n'était pas très important; néanmoins, c'était essentiel en termes de principe pour l'Agence. On pourrait dire que, pour nombre de ces pays qui n'avaient pas payé, c'était par manque d'intérêt pour l'AMA et ce qu'elle représentait, et surtout en matière de respect pour son Code. Certains de ces pays toujours redevables avaient eu des médaillés aux Jeux régionaux et olympiques, c'était pourquoi il recommandait que l'AMA fasse son possible pour collecter auprès de ces pays, d'autant que les montants étaient vraiment minimes. Les pays en question étaient principalement situés dans deux ou trois continents, soit en Afrique, en Amérique et en Asie.

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait des questions particulières à l'attention de M. Roth. Il le remercie du travail accompli par PWC. Il est très agréable, pour quelqu'un qui avait pris personnellement connaissance du rapport détaillé, d'entendre ce constat de bon bulletin financier, notamment à propos de l'administration. De toute évidence, le processus d'audit exposait une excellente application des principes qui devraient être ceux de toute bonne organisation d'un point de vue administratif. Cela étant dit, il lui fallait une décision pour les états financiers de l'an dernier.

M. POUND propose que les états financiers soient approuvés par le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Pound. La motion est appuyée par Monsieur Ricci Bitti. Il demande si tout le monde y était favorable. Il souhaite que Monsieur Niggli réponde aux commentaires de Monsieur Kaltschmitt.

M. NIGGLI déclare qu'il était entièrement d'accord. De toute évidence, c'était un sujet sur lequel l'AMA travaille assidûment. Ses bureaux régionaux s'efforçaient constamment de sensibiliser le plus grand nombre de pays possible et c'était ce qu'elle continuerait de faire. Il pouvait dire que, chaque année, l'Agence avait un peu plus de succès, avec de nouveaux pays qui s'ajoutaient. Le processus prenait du temps et était plus difficile dans certaines régions du monde, mais l'AMA ne renonçait aucunement à faire entrer le plus grand nombre de pays dans le processus de paiement.

M. JURITH déclare que tous les gouvernements avaient la responsabilité de payer ce qu'ils devaient aussi rapidement que possible, mais il appartient aux représentants des autorités publiques autour de la table de réellement collaborer avec les ORAD et avec l'AMA pour que les États relevant de leurs compétences soient à jour dans leurs obligations. C'est ce qui était fait au sein des Amériques et il encourage les autres régions autour de cette table. Il était nécessaire que cela soit fait.

LE PR LJUNGOVIST ajoute que l'intervention de M. Kaltschmitt ne devrait pas être mal interprétée, car le Mouvement olympique reconnaissait et appréciait énormément le fait que les gouvernements aient payé dans la mesure de leurs moyens. Sachant les

difficultés vécues à l'origine, une collecte de 99% des fonds gouvernementaux représentait une opération remarquable pour le CIO. Cela signifiait que, contrairement à il y avait cinq ou six ans, l'AMA disposait d'un financement stable et c'était de la plus haute importance pour ses activités et la planification de celles-ci. Au nom du Mouvement olympique, il souligne à quel point il était satisfait de constater que les gouvernements avaient payé dans la mesure de leurs moyens, et que l'AMA soit parvenue là où elle était aujourd'hui.

DÉCISION

Les comptes de 2009 sont approuvés.

5.4 Comptes trimestriels 2010 (1^{er} trimestre)

M. NIGGLI dit qu'il couvrirait les points 5.4 et 5.5. Pour le point 5.4, comme d'habitude, il s'agissait du premier trimestre. L'AMA collectait toujours une importante somme d'argent durant cette période de l'année et n'en dépensait que le quart. Cela ne posait pas vraiment de problème à l'heure actuelle. C'était à titre d'information. Il souligne une question aussi liée au rapport juridique. Le point concernant le TAS avait déjà été abordé, soit les frais juridiques, qui avaient déjà atteint 60% après le premier trimestre. Cela n'était pas uniquement attribuable aux nouvelles règles du TAS, mais aussi aux nouvelles règles du TAS voulant que l'AMA fasse des paiements à l'avance pour deux causes; l'AMA avait donc dû verser 30 000 \$ pour chaque cause, soit 60 000 \$ au total, et ce, avant même le début des procédures. De toute évidence, cela se reflétait dans les comptes.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2010.

5.5 Projet de budget 2011

M. NIGGLI dit qu'il y avait un document sur le projet de budget qui indiquait principalement au Conseil le processus qui serait adopté. Il explique que le Comité Finance et Administration se réunirait en juillet à Lausanne. Il passerait en revue minutieusement les comptes semestriels (de mi-année) et rédigerait un budget détaillé pour le Comité exécutif en septembre. De toute évidence, le comité examinerait de près le taux des contributions. Il avait fait un budget en fonction d'un taux de collecte de 96% dans le passé; étant donné les résultats satisfaisants de l'année passée, le Comité Finance et Administration se pencherait sur ce point. Plus particulièrement du côté des gouvernements, il fallait avoir des indications à l'avance quant à l'ampleur de l'augmentation des contributions. Il dit que le président du comité avait dit la veille que pour l'heure, et sous réserve des discussions qui se tiendraient en juillet, il comptait forcer l'augmentation des contributions à 2%. Le reste du budget détaillé serait disponible après la réunion du Comité Finance et Administration. Il dit qu'il serait heureux de répondre aux questions des membres.

M. JOHANSSON dit qu'il faisait ce commentaire en toute humilité, surtout en sachant que le président avait un bagage si important à titre de ministre des Finances en Australie et qu'il connaissait probablement toutes les données du budget. Avant tout, il dit que les gouvernements étaient passés par un processus au Parlement durant l'été, au moment où ils avaient préparé la planification stratégique sur les opinions des gouvernements quant à l'usage des sommes pour l'année à venir. Ils sont revenus à l'automne avec un plan plus détaillé afin de donner suite aux directives établies par le Parlement. Il dit qu'il était membre actif d'organisations sportives depuis plusieurs années, pas à un niveau international comme le président, certes, toutefois, dans toutes

les organisations sportives, comme dans toutes les organisations sans but lucratif, on tenait il y avait des assemblées annuelles (habituellement au printemps) où on adoptait les résolutions de l'année précédente et où on décidait des frais de *membership* pour l'année à venir. Ainsi, le Conseil pourrait se préparer en conséquence.

Il explique que c'était la pratique normale dans toutes les structures de travail, et qu'il était absolument essentiel que l'AMA procède aussi de la sorte. Il importait que l'AMA dispose de documents plus adéquats, parce que cette discussion prenait appui sur des questions stratégiques et efficaces rattachées à la mise en place des priorités. Ceci aurait fait l'objet de discussions intéressantes. Du même coup, il dit comprendre les problèmes, particulièrement avec la fluctuation du dollar américain qui avait généré des revenus à l'AMA l'année précédente. Qui sait pouvait dire ce qui pouvait se passer dans l'avenir? Il reconnaît qu'il y avait un problème et il salue le fait que Sir Craig Reddie avait noté, la veille, que les prévisions abordées indiquaient un taux d'inflation de 2%. Au moins, c'était un bon signe dont les membres pouvaient prendre en compte. Il souligne que lorsqu'il y aurait une proposition de budget à la réunion du Conseil de fondation en novembre cette année, il devrait aussi y avoir des discussions franches et ouvertes à ce sujet, particulièrement afin de savoir quelles étaient les priorités et quelles étaient les solutions de rechange si le budget était différent. En résumé, il dit s'attendre à ce que les participants de la réunion du Comité exécutif de septembre, et ceux de la réunion du Comité Finance et Administration de juillet aient beaucoup de pain sur la planche. Au terme de la réunion du Comité exécutif de septembre, il aimerait que l'AMA fasse parvenir les documents et intègre les priorités afférentes au budget.

M. POUND dit qu'il avait deux commentaires à formuler. L'un était à un échelon macroéconomique, à savoir que le problème du dopage dans le sport était croissant et que les ressources de l'AMA étaient insuffisantes pour faire tout le travail. Les membres devraient donc cesser de penser en termes d'une augmentation de 2%. L'AMA avait besoin d'augmentations quantitatives et l'AMA devait s'organiser pour provoquer la volonté politique interne pour obtenir ces augmentations. Voilà pour son premier commentaire. Le deuxième commentaire, d'ordre microéconomique, était que le processus lié au budget devrait être conservateur. À son avis, il ne fonderait pas le budget à plus de 96% des contributions. La conjoncture économique mondiale était encore très précaire et il serait plus avisé et conservateur pour l'AMA de penser en fonction de 94%. L'AMA devait reconnaître que la situation économique était difficile. Elle devait ainsi faire un budget en conséquence.

MME SAMARDZIC MARKOVIC dit ne pas vouloir interférer dans une discussion stratégique. Comme Monsieur Johansson avait déjà donné le point de vue de l'Europe à ce sujet, elle demande à quelle fréquence l'AMA mettait cette liste à jour. Il s'agissait qu'une question purement technique; elle explique que son pays avait versé ses contributions en mars 2010 et que ces données ne figuraient pas sur la liste. Nous étions le 10 mai et les données ne figuraient toujours pas sur la liste. Elle souhaitait savoir pourquoi et faire corriger cette omission, puisqu'elle avait déjà reçu une confirmation de la banque nationale.

LE PRÉSIDENT dit que cette situation était quelque peu gênante, mais qu'il demanderait à quelqu'un de vérifier et de corriger cette information avant la fin de la réunion. Si d'autres pays se trouvaient dans la même situation, il dit qu'ils devraient le lui faire savoir. Il demande à Monsieur Niggli à quelle date remontait la dernière version de la liste.

M. NIGGLI dit que la liste était mise à jour quotidiennement et que la dernière version remontait au vendredi précédent. Il dit qu'il vérifierait cette information.

MME SAMARDZIC MARKOVIC dit que la liste était datée au 14 avril.

M. NIGGLI note que l'AMA mettait à jour la liste dès qu'elle recevait des contributions. Ainsi, si des contributions avaient été versées en mars, elles devraient figurer sur la liste. Il dit qu'il vérifierait cette information et lui donnerait plus de détails d'ici la fin de la journée, à savoir si l'AMA avait reçu ou non la contribution.

M. MUYTERS note qu'en plus d'être ministre des Sports de Flandre, il était également ministre des Finances et du Budget. Les questions d'augmenter le budget revenaient toujours et la plupart étaient équitables, mais, en temps de crise économique, personne, ou presque, n'avait d'augmentation. Ainsi, le fait d'avoir une augmentation en plus de l'inflation représentait une somme importante en période de crise économique. Ainsi, comme Monsieur Johansson l'avait dit, il était nécessaire de faire des choix et de ne pas trop augmenter le budget.

M. NIGGLI déclare que ces questions seraient soulevées à la réunion du Comité Finance et Administration de juillet et qu'il soumettrait ces questions au président de ce comité la semaine suivante.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait ajouter au point soulevé sur les notifications préalables. Il était certainement conscient que cette avait cours dans son pays lorsque venait le temps d'exiger des sommes. Le délai d'exécution était important, et des indications précises tôt en début d'année étaient très favorables lorsque des demandes de subventions devaient être faites. On faisait autrefois une version préliminaire à ce stade. Il dit ne pas avoir de problème à dire que l'AMA devrait retourner à cette pratique. Cette question pourrait être abordée par le Comité Finance et Administration en juillet. Il dit qu'il serait présent à cette réunion.

Bien qu'aucune décision n'ait été prise sur l'hypothèse actuelle d'une collecte à 96% des autorités publiques, et s'il devait y avoir une augmentation vu les succès extraordinaires des dernières années, il remarque que plusieurs pays d'Europe vivaient des difficultés. Il pense à un pays en particulier dont on avait beaucoup parlé dans les jours précédents. Il dit espérer que ces difficultés cessent, mais que ce monde était fragile. Sans vouloir reprendre les propos de Monsieur Niggli, il dit que l'AMA se situait à 7% en deçà des collectes des gouvernements du monde comparativement à la même période l'année passée. Cela signifiait-il que l'AMA n'atteindrait pas ses objectifs cette année? Il dit qu'il était trop tôt pour se prononcer, mais que l'AMA devait traiter cette question avec beaucoup de prudence. Le comité prendrait tous ces facteurs en considération en juillet, à savoir si le taux de 96% allait changer. Il remercie les membres pour leurs contributions.

MME SAMARDZIC MARKOVIC dit qu'elle avait consulté ses documents et trouvé réponse à sa question par rapport aux contributions. Elle tenait à s'excuser.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2011.

6. Juridique

6.1 Mise à jour : Juridique

LE PRÉSIDENT invite Monsieur Niggli à présenter son rapport avant les discussions.

M. NIGGLI dit qu'il commencerait sa présentation avec le premier point à son rapport, soit la protection des données. Il explique qu'il y avait eu des discussions la veille, dans le cadre de la réunion du Comité exécutif. Il dit avoir eu une autre discussion avec certains représentants de l'Europe depuis; parfois, de bonnes discussions émergeaient devant une bonne bouteille. À la fin, ce qu'il avait compris des discussions se résume à ceci – si sa compréhension était erronée, on pourrait la corriger - on avait tiré les

conclusions communes que certains points à l'ordre du jour abordés par le groupe juridique du Conseil de l'Europe en avril, à Paris, pourraient être supprimés de la liste parce qu'il ne s'agissait pas de points sur lesquels l'AMA pouvait avoir une influence.

Plus particulièrement, il y avait le point touchant le consentement; il y avait une interprétation commune que ce point était une question que certains pays d'Europe devaient résoudre. Il y avait également une entente sur la question du transfert de données au Canada à la suite de la présentation faite par les commissaires respectifs du Québec et du Canada au Groupe de travail Article 29. L'AMA, ou les gouvernements d'Europe ou le Conseil de l'Europe, ne pouvait plus rien faire à cet égard. La question était maintenant entre les mains de la Commission d'Europe; celle-ci devait suivre le processus administratif approprié pour régler la question. Toutefois, l'AMA ferait le nécessaire pour inciter la Commission à aller de l'avant le plus rapidement possible. Tous les pays devraient aussi en faire de même.

Le point de la localisation avait aussi été abordé. Il était vaste et devait être traité séparément. Cela ne laissait que deux points : d'abord la durée de rétention des données. Ce processus était en cours. La collaboration était bonne en ce sens qu'il avait reçu le point de vue final du Conseil de l'Europe à cet égard. L'AMA le partagerait avec ses partenaires. Il y avait eu des dialogues productifs sur la question de l'obligation d'informer le public. L'Europe savait et était d'accord avec le fait que les opinions sur cette question divergeaient au sein de l'Europe. L'AMA ne s'opposait pas aux discussions avec l'Europe sur cette question, mais elle voulait d'abord entendre des suggestions de solutions qui pourraient aider les pays dont cette question posait un problème. Comme il l'avait dit la veille, la porte était ouverte aux dialogues et l'AMA continuerait de discuter des questions en suspens.

Il dit ne pas sentir le besoin de revenir sur la question du TAS (règle 65.1). On en avait discuté; il fournirait des suggestions. Il souligne le fait que l'AMA était prête à discuter avec le TAS depuis longtemps et que le TAS ne l'avait jamais consulté sur cette question. Le TAS déclarait, dans une lettre adressée à l'AMA, qu'il s'agissait d'un problème d'ordre financier. L'AMA ne pouvait vérifier la situation, mais elle était disposée à discuter avec le TAS pour l'améliorer. Il dit que l'AMA vivait un autre problème avec le TAS. Ceci était expliqué dans son rapport. Ce problème se rapportait aussi à l'argent. Il s'agissait des frais remis aux parties qui obtenaient gain de cause. Ce point préoccupait beaucoup l'AMA. Il avait pu voir un exemple récent dans la première décision de l'affaire Valverde. Toutes les parties dans cette affaire, notamment le CONI, l'UCI et l'AMA, avaient investi beaucoup de ressources dans cette affaire. Manifestement les parties avaient eu gain de cause, mais pour des raisons que l'AMA arrive mal à s'expliquer, l'UCI et l'AMA n'avaient reçu aucune compensation, et le CONI avait reçu une somme modeste pour couvrir ses frais. Le sportif dans cette affaire était très riche qui pouvait très bien payer les frais juridiques. Il trouvait injuste que les organisations qui déboursaient beaucoup d'argent pour défendre des causes ne reçoivent pas de montant équitable pour couvrir ces frais lorsqu'ils avaient gain de cause. Il dit que le TAS devait changer sa position à cet égard. Dans la dernière réponse que l'AMA avait reçue du TAS, le TAS n'avait pas indiqué qu'il considérait cette option. L'AMA devait aborder ce point avec le TAS.

Il attire l'attention des membres sur un cas lié aux AUT, parce que la décision soulignait un point qui pourrait avoir un impact sur la manière de traiter ces cas. La décision stipulait, ni plus ni moins, que de nouvelles preuves pourraient être présentées devant le TAS, et ce, même si elles n'avaient pas été examinées préalablement par le panel d'experts médicaux ayant refusé d'accorder une AUT. Il s'agissait d'un problème, car cela signifiait que des questions médicales très techniques seraient abordées pour la première fois devant un panel d'arbitrage. L'AMA doutait que cette façon de faire fût économique et efficace. L'AMA avait soulevé la question auprès du TAS et avait proposé

que le TAS adopte des procédures spéciales dans les cas d'AUT. Il fallait rester vigilant et aborder ces questions si l'AMA ne voulait pas que ces cas d'AUT deviennent trop coûteux au moment où un panel d'arbitres devait obtenir l'opinion d'experts médicaux pour traiter de nouvelles questions en appel.

Il dit qu'il ne s'étendrait pas trop sur le sujet des affaires en attente (en instance), parce que la réunion était publique. Il encourage donc les membres à consulter son rapport, surtout le passage concernant Wickmayer-Malisse. Cette affaire était très sérieuse en Belgique. Elle dépassait le registre du dopage, elle remettait en question les principes et la validité de l'arbitrage dans le sport. Tout le monde devrait en prendre connaissance. L'AMA avait abordé cette question plus en détail avec ses partenaires et avec le TAS.

Outre ces points, il fait quelques remarques sur certaines affaires. Dans l'affaire Valverde, il y avait eu un problème et avait contesté la décision d'un des arbitres au motif que celui-ci avait été président de la mission des Observateurs indépendants en 2004. Ceci était remonté jusqu'au Tribunal fédéral en Suisse qui l'avait rejeté. L'affaire numéro quatre sur sa liste était un cas au Portugal dans lequel l'appel de l'AMA avait été accepté par le TAS. La cause était intéressante; il s'agissait d'un cas de manipulation dans lequel l'AMA avait pu prouver que le sportif avait versé une substance dans la bouteille afin de détruire les traces d'EPO qui s'y trouvait. Dans cette affaire, l'AMA avait dû fournir beaucoup de preuves scientifiques, mais avait réussi à convaincre le panel de cette manipulation. Ceci constituait un bon précédent pour l'avenir.

Il souligne, encore une fois, qu'il existait deux affaires assujetties aux nouvelles règles du TAS et que l'AMA avait dû verser 30 000 francs suisses pour chacune d'elles avant même que les procédures ne soient entamées. Il dit qu'il serait maintenant heureux de répondre aux questions des membres.

M. MUYTERS dit qu'il souhaitait faire un témoignage sur l'affaire Wickmayer-Malisse, relativement à ce qui était arrivé en Belgique après la sanction des deux joueurs. Ce témoignage qui pourrait être utile dans le futur. Il croit se douter que tous en avaient entendu parler. En novembre, le tribunal flamand avait puni Wickmayer et Malisse parce qu'ils n'avaient pas fourni leurs informations sur la localisation. Le Code de l'AMA stipulait que, si un sportif ne fournissait pas ses informations sur la localisation à trois reprises, la sanction minimale était une suspension d'un an. C'est la sanction que le tribunal avait donnée à Wickmayer et Malisse. Cependant, d'un point de vue politique, cette sanction constituait un désastre. Les gens ne comprenaient pas pourquoi des sportifs de haut niveau étaient punis parce qu'ils n'avaient pas rempli un bout de papier ou parce qu'ils n'avaient pas accompli leurs tâches administratives. À son avis, lui qui était un novice en politique, c'était la première fois de sa vie qu'il recevait plus de 500 courriels haineux en un seul week-end qui disaient « Pourquoi posez-vous un tel geste? » « Le fait de ne pas remplir des documents entraîne une sanction d'un an et cela constitue la peine minimale? » Il dit être chanceux qu'il n'y ait pas d'élections à l'époque; eût été le cas, cette décision aurait influencé les élections. Les gens n'avaient pas compris pourquoi des sportifs qui ne se dopaient pas avaient été punis si sévèrement. Les gens s'étaient même demandé si ce type de situation avec la localisation ne survenait qu'en Flandre. On avait posé la question : « Les Flamands étaient-ils plus sévères qu'ailleurs? »

Le troisième point (propre à la Flandre) était qu'il y avait une forte proportion de sportifs dans le système ADAMS en termes de population. Il devait y voir. Wickmayer et Malisse s'étaient d'abord adressés à un tribunal civil, où ils avaient attaqué avec verve le système d'arbitrage antidopage. Ceci était très important. Les joueurs s'étaient aussi adressés au Conseil d'État où ils avaient attaqué le Code et la loi flamande antidopage comme étant non conforme avec la Constitution belge et le traité d'Europe. Ils avaient donc dit que ce que les Flamands et le Code disaient qu'ils devaient faire n'était pas en

conformité avec les lois supérieures. Ceci était aussi important pour les activités de l'AMA. Les joueurs avaient aussi fait appel devant le TAS. Il dit qu'il ne reviendrait pas là-dessus. Il dit être convaincu que, dans tous les pays du monde où un champion sportif/athlète populaire était puni pour ne pas avoir remis ses informations sur la localisation, la population serait également perplexe. La conséquence serait la même, soit une attaque juridique contre le Code de l'AMA. Il était donc important que, au sein de l'AMA, tous les pays et les fédérations mettent en place le Code de la même manière. À l'heure actuelle, il existait un sentiment qu'il y avait une différence marquée dans la pratique du Code.

Deuxièmement, il dit qu'il était important que les lignes directrices de l'AMA sur les groupes cibles soumis à des contrôles soient plus claires. Troisièmement, il dit que les contradictions entre le Code de l'AMA et les constitutions nationales et les traités internationaux devraient être examinées et qu'il fallait trouver une solution, faute de quoi cela susciterait des problèmes, non seulement pour l'Europe, mais pour la conception du Code et pour la manière dont l'AMA traitait l'antidopage de nos jours. C'étaient ses questions et son témoignage sur ce qu'il pensait de l'affaire Wickmayer-Malisse.

LE PRÉSIDENT dit que tous ceux qui faisaient de la politique reconnaissaient que, lorsque ces choses arrivaient à l'un des leurs, il y avait un certain niveau de pression. Il dit que Monsieur Niggli pourrait répondre à ses questions.

M. POUND dit qu'il reconnaissait le problème du ministre de Belgique, mais que tous ceux autour de cette table savaient et reconnaissaient qu'un système d'informations sur la localisation était absolument essentiel dans la lutte contre le dopage. Si on ne pouvait retrouver les sportifs pour leur faire subir un contrôle inopiné hors compétition, alors le système ne fonctionnait pas. Les contrôles effectués le jour d'une course n'étaient tout simplement pas suffisants. Avec tout le respect qu'il accordait aux arguments contraires présentés en cour, il dit que les sportifs savaient parfaitement ce que représentait un système sur la localisation. Ils comprenaient pourquoi il était important et leurs avocats comprenaient pourquoi il était important. Peut-être que l'AMA avait failli à sa tâche de communiquer l'importance d'une telle information, tant au sein du Mouvement sportif que du public en général. Il dit que l'AMA pouvait remédier à la situation. Mais de dire que personne ne connaissait ce système ou croyait qu'il n'était pas raisonnable n'était pas très pertinent. On ne devrait pas oublier que, avant qu'une sanction ne soit imposée, il devait y avoir trois violations. Il explique que, si un sportif ne rapportait ses informations sur la localisation à une reprise, on lui faisait savoir que c'était sérieux. Si cela se produisait à nouveau, on le préviendrait qu'un troisième refus de rapporter ces informations équivaldrait à une violation à une règle antidopage. Il fallait trois refus de rapporter des informations sur la localisation avant qu'une sanction soit imposée. Le sportif disposait donc d'une très grande marge de manœuvre, ainsi il n'y avait pas lieu que cela se produise. Il dit qu'il était important que les gens comprennent, tant au sein du Mouvement sportif que des gouvernements.

M. MCQUAID dit qu'il souhaitait aussi appuyer les propos de Monsieur Pound et prendre le temps de s'adresser au ministre qui avait essayé de défendre les sportifs ayant refusé de rapporter leurs informations sur la localisation et ayant éventuellement subi des sanctions. Les fans ne comprenaient pas; ils croyaient qu'il s'agissait d'un geste aussi simple que de classer un bout de papier. C'était beaucoup plus complexe que ça. En cyclisme, il y avait près de 1 000 sportifs dans le système de localisation. Somme toute, une grande proportion de ces sportifs rapporte adéquatement leurs informations sur la localisation. L'AMA avait eu un cas très connu il y avait quelques années avec Michael Rasmussen; celui-ci avait rapporté ses informations sur la localisation en disant qu'il était au Mexique alors, qu'en réalité, il se trouvait en Italie. Le sportif avait été banni du tour de France à cause de cela.

Il continue de défendre le système de localisation et ADAMS. Les sportifs, surtout les sportifs de haut niveau, avaient une responsabilité à l'égard de leur sport et de leurs fans et de tout le monde dans le milieu sportif. Cette responsabilité signifiait que, en raison du nombre de cas de dopage dans le sport, les sportifs devaient se soumettre à certaines conditions.

M. MUYTERS proteste en disant que ses propos avaient été mal interprétés. Il dit qu'il ne défendait pas les sportifs ni qu'il attaquait le système sur la localisation. Il souhaitait seulement fournir un témoignage sur la population et les fans qui avaient réagi au moment des événements. C'est tout ce qu'il avait voulu faire. Il dit avoir demandé aux membres, avec la collaboration de l'AMA et des gens à cette table, de trouver une solution pour de tels problèmes. Il dit appuyer le système sur la localisation tel qu'il était constitué aujourd'hui, mais que ce système pouvait être amélioré. Son témoignage était lié à ce qu'il avait vu après que les sanctions furent imposées aux sportifs. Il n'avait pas attaqué le système ni parlé des sportifs personnellement.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit qu'elle souhaitait commenter le rapport de Monsieur Nigglé puisqu'il concernait la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'AMA sur différentes questions importantes. Il pouvait confirmer que le Conseil de l'Europe s'était entendu sur le fait que, nonobstant ce qui avait été dit à Paris, la question du consentement ne susciterait plus de discussions à cette table puisqu'il s'agissait essentiellement d'une question de loi nationale. Relativement à l'entente avec les autorités canadiennes concernant le transfert de données, elle dit qu'il n'y avait plus grand-chose à rajouter sur ce point, outre le fait qu'elle attendait une entente officielle le plus tôt possible entre les autorités canadiennes et la Commission de l'Europe; elle pourrait ainsi constater que les données peuvent être transférées sans complications légales. Elle dit être satisfaite d'entendre que cette question progressait et être reconnaissante à l'égard de Monsieur Bouchard, qui avait été très coopératif dans cette affaire. Le Conseil de l'Europe était prêt à fournir son soutien pour régler les questions plus complexes. Ceci étant dit, la question de la protection des renseignements personnels demeurait importante et se trouvait à l'ordre du jour depuis longtemps. Les discussions à cet égard avaient porté fruit. Elle dit être très satisfaite des discussions fructueuses tenues entre l'AMA et le Conseil de l'Europe qui avaient permis de produire une version révisée du Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP).

Concernant la question de la durée de rétention, le Conseil de l'Europe, en étroite collaboration avec l'AMA, avait fait une proposition qui serait transmise aux partenaires. Elle confirme que le Conseil de l'Europe souhaitait poursuivre sa collaboration avec l'AMA. Elle confirme aussi que cette information avait été abordée autour d'une bonne bouteille.

Pour ajouter à l'intervention du ministre Muyters, elle est d'avis que la question sur la localisation était extrêmement importante. La question n'était pas exclusivement liée à la protection des renseignements et serait abordée plus tard. Elle se dit satisfaite de constater que la mise en place du système de localisation faisait l'objet d'une révision, et l'exemple donné par le ministre Muyters prouvait que la question des lignes directrices était très importante. Le Conseil de l'Europe comptait fournir ses commentaires sur ces lignes directrices, en tenant compte de ses règlements sur la protection des renseignements.

Enfin, concernant la question de l'obligation d'informer le public, elle avoue que les pratiques et les systèmes juridiques étaient fort différents en Europe. Le Conseil de l'Europe essayait d'analyser ces données et souhaitait partager les conclusions de ses analyses avec l'AMA le plus tôt possible. Le Conseil tiendrait l'AMA informée. À la fin de la journée, si le Conseil de l'Europe avait une meilleure idée de la situation et une

proposition partagée par ses états membres, les conclusions pourraient être notées dans le processus de révision du Code.

M. LISSAVETZKY dit qu'il ferait un bref commentaire sur le point 6.1.1, concernant l'Europe et la protection des renseignements, et sur le point 6.1.2, qu'il estimait pertinent à ce stade. Il explique que la veille, dans le cadre de la réunion du Comité exécutif, il avait dit qu'il ferait une déclaration au Conseil de fondation par rapport à un point mentionné la veille. Il était satisfait de constater que la déclaration de Monsieur Niggli avait clarifié certaines questions, lesquelles n'étaient pas si claires la veille. Il avait parlé de dialogue et, en ce sens, il était satisfait de constater que les questions avaient progressé et que des problèmes avaient été résolus. Bien franchement, il dit que l'Europe souhaitait avoir des discussions franches avec l'AMA, parce que de telles discussions donnaient des résultats. Il donne l'exemple du Standard sur la protection des renseignements personnels, possibles grâce à une collaboration avec le président et Monsieur Howman. Puis, il parle de la création d'un groupe ad hoc, ce qui représentait plus de travail pour l'AMA et la Commission européenne, mais tous devaient comprendre à quel point tout ceci était particulier lorsqu'il y avait différentes régions du monde. Certaines régissaient le sport professionnel, alors que d'autres régissaient autre chose. Il souhaitait un modèle global qui pourrait s'appliquer à l'échelle mondiale sans perdre de vue les objectifs. Ainsi, il félicite Monsieur Niggli et ceux qui s'étaient rendus au bar pour établir le dialogue. Il disait ceci à la blague et en toute amitié. À la prochaine réunion du Comité exécutif, il souhaite que tous se réunissent au bar avant; ceci éviterait des discussions aux membres.

Il aborde ensuite le point 6.1.2, qui se rapportait au TAS. Il souhaite reprendre ses commentaires de la veille. Pour autant qu'il était concerné et pour autant que l'Europe était concernée, le soutien était à l'endroit de l'AMA sur ce point. Il croit qu'on devait trouver un prix équitable (sans rendre l'opération gratuite) pour les ONAD et la communauté antidopage. Il constate qu'une réponse envoyée au TAS, envoyée le 30 avril, proposait le dialogue. Monsieur Lissavetzky demande deux choses : pouvait-on régler cette question, d'une part, et quelle était la prochaine étape à suivre après la réunion du CIAS? On ne pouvait qu'espérer une solution; ce que Monsieur Niggli avait dit était juste et tous espéraient une fin heureuse à toute cette histoire.

M. CRAVEN se réfère à la page trois du rapport, soit le cas d'AUT de Berger. Le CIP aimerait corroborer ce que Monsieur Niggli avait dit sur l'admission de nouvelles preuves médicales au moment d'atteindre le troisième stade d'appel lorsque cette preuve médicale n'avait pas été incluse dans les deux premières décisions. En référant au paragraphe précédent, il dit qu'il était préoccupant au sein du CIP que l'administration du TAS ne considère pas qu'un appel d'AUT se trouve dans la même catégorie que les questions disciplinaires normales. Pour ces motifs, on avait déboursé près de 8 000 francs suisses avant même que l'appel ne débute. Ces frais étaient imposés au sportif et à l'AMA; le CIP croyait que ceci allait à l'encontre des principes sur lesquels avait été créée l'AMA.

LE DR GERRARD dit que Sir Craven lui avait un peu coupé l'herbe sous les pieds par rapport à cette affaire et qu'ils devaient peut-être en discuter plus tard autour d'un verre de bière. Ceci étant dit, il dit que Monsieur Niggli avait soulevé un principe important concernant la contravention importante au Standard international pour l'octroi d'AUT, ceci étant la présentation de nouvelles preuves. On ne devait pas laisser cela passer sans reconnaître le fait que le TAS était prêt à accepter ces nouvelles informations; un important précédent venait d'être établi. Il voulait consigner cette information comme étant une question importante sur le plan juridique et médical.

M. NIGGLI dit qu'il n'était plus nécessaire pour lui de commenter la question de la protection des renseignements. Mais, concernant le TAS, il croit que ce n'était pas une

bonne idée de traiter les sportifs de façon inéquitable. En ce sens, la règle en place actuellement était inadéquate, parce que certains sportifs devraient payer pour les frais d'appel et d'autres non. L'AMA croyait que cela était injuste et que ce n'était pas une bonne façon de promouvoir le TAS. Tel qu'il a été mentionné, le TAS justifiait cette règle par une composante financière. L'AMA, et tous ceux touchés par le TAS, devraient discuter pour trouver des solutions. Il dit que l'AMA serait heureuse de discuter avec le TAS, mais ne voudrait pas d'une règle qui formerait deux catégories de sportifs au sein du Code.

DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique.

– **6.2 Interpol**

M. NIGGLI dit qu'il n'avait rien à rajouter au rapport sauf que l'AMA avait une bonne collaboration avec Interpol et qu'on devrait constater des progrès dans les mois et années à venir grâce à une telle collaboration.

M. JURITH remercie Monsieur Niggli pour son rapport et note qu'Interpol tiendrait une réunion avec la DEA afin d'évaluer de près les moyens dont ils pourraient collaborer et étendre leur collaboration. Comme il l'avait mentionné la veille dans le cadre de la réunion du Comité exécutif, l'AMA ne devrait pas hésiter à faire appel à son bureau s'il pouvait lui venir en aide pour renforcer cette collaboration.

M. POUND remarque que le potentiel d'une collaboration fructueuse avec Interpol et, par l'entremise d'Interpol avec ses états membres, était très important. La seule chose qu'il proposait était que le rythme quant au progrès international change. Il était nécessaire de générer un sens de l'urgence, à savoir que les choses devaient bouger plus rapidement que d'habitude. L'AMA avait agi en ce sens. On avait remarqué de bons exemples avec l'adoption du Code mondial antidopage et les efforts faits par l'UNESCO pour l'adoption de la Convention plus rapidement et en priorité. Il espère que l'AMA saura se servir de ces exemples pour inciter Interpol à réagir encore plus rapidement.

LE DR SCHAMASCH attire l'attention des membres sur la dernière phrase du rapport sur Interpol. Il serait intéressant d'avoir, le plus tôt possible, des informations sur la situation actuelle quant aux lois en vigueur dans le monde, afin de savoir exactement ce que signifiait « manque d'harmonisation ». Il dit que cela se trouvait dans les trois dernières phrases du rapport sur Interpol.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur Interpol.

7. Code mondial antidopage

7.1 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code

LE PRÉSIDENT dit que le Conseil de fondation devrait prendre note que le directeur général avait rappelé les membres dans la salle de réunion à l'aide d'une cloche. Cette cloche avait été offerte par le docteur Schamasch à l'AMA à l'occasion de son 10^e anniversaire.

Il invite Monsieur Andersen à s'adresser au Conseil pour le prochain point à l'ordre du jour.

M. ANDERSEN dit que, comme le point à l'ordre du jour l'indiquait, il s'agissait d'un rapport intérimaire. Il dit que le Conseil de fondation et le Comité exécutif avaient demandé à l'AMA de fournir un tel rapport à chaque réunion. L'addenda sur la table indiquait les changements faits depuis la première version remise au Conseil de fondation un peu plus tôt. En se référant à cet addenda, il rapporte que Singapour avait maintenant mis en place une agence nationale antidopage, que le pays avait des règles conformes et qu'il serait prêt pour les Jeux olympiques de la Jeunesse l'été suivant. Il dit que les membres trouveraient aussi une liste complète de pays ayant mis en place les règles. Ils trouveraient aussi la liste des pays faisant partie d'une ORAD. Avec de plus en plus de pays disposant de règles conformes au Code, l'AMA se concentrait maintenant davantage sur l'aide aux pays dans le renforcement de leurs systèmes antidopage avec des règles conformes au Code; le fait de ne pas avoir de système qui fonctionne n'aiderait en rien la cause de l'antidopage. L'AMA essayait d'aider les organisations antidopage à rendre leurs systèmes fonctionnels conformément aux règles. Comme les membres le savaient déjà, il se pouvait que certaines organisations nationales antidopage aient quelques corrections à apporter à leurs règles, malgré des systèmes antidopage très complets. L'AMA collaborait toujours avec ces pays afin de les aider à rendre leurs règles conformes au Code. Il ajoute que l'AMA comptait créer bientôt un système de supervision en ligne afin d'avoir un aperçu de la situation de chaque organisation nationale antidopage et afin d'évaluer leur conformité au Code. L'AMA rendrait compte au Conseil, une fois qu'elle recevrait les résultats de ces questionnaires.

L'AMA se concentrait davantage sur la qualité. Il croit la qualité versus la quantité était un point sur lequel il reviendrait plus tard avec un rapport sur le Symposium antidopage tenu à Lausanne le mois dernier. Il dit que l'AMA avait reçu, depuis la réunion de décembre, 31 ensembles de règles et ces 31 ensembles de règles avaient été déclarés conformes au Code. Il dit que cela représentait une belle réussite, au même titre que le fait d'avoir 654 organisations antidopage ayant adopté et endossé le Code. Ces données parlaient d'elles-mêmes. Le directeur général avait parlé de l'accent particulier que l'AMA mettait sur certains pays; il importait de le souligner parce que ces pays étaient importants au niveau du sport, de la population, etc. L'AMA collaborait étroitement avec les représentants de ces pays afin que tout fonctionne bien. Il dit qu'il était maintenant prêt à accepter les questions ou commentaires des membres.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient de questions ou des commentaires.

MME SAMARDZIC MARKOVIC remercie Monsieur Andersen. Elle dit qu'elle avait un mandat des pays européens et du Conseil de l'Europe de souligner les conflits potentiels entre conformité au Code et législation nationale, en particulier lorsqu'une organisation antidopage était un organisme public lié par une constitution, donc pas en position de mettre en place toutes les dispositions du Code, et dans l'impossibilité de devenir entièrement conforme au Code. Elle dit comprendre que Monsieur Andersen, en l'occurrence l'AMA, était très conscient de ce fait. Elle félicite les efforts conjoints faits par l'AMA et l'Allemagne, par exemple. Ils avaient fait des progrès énormes et l'Allemagne était maintenant conforme au Code. Elle croit que cette idée d'un système de supervision en ligne était intéressante. Elle demande un peu plus de souplesse dans l'avenir, parce qu'il y avait des agences nationales antidopage très actives en Europe (comme l'avait relaté Monsieur Andersen); celles-ci faisaient du très bon travail. En revanche, la situation était différente ailleurs. Ainsi, elle demande à l'AMA de reconnaître ce fait et d'accorder plus de souplesse dans l'avenir avant de rendre toutes les agences conformes au Code.

M. CRAVEN se réfère à la page neuf du rapport. En haut de cette page, il y avait une référence aux six FI faisant partie du Mouvement paralympique. Il demande à l'AMA de bien vouloir considérer l'ajout à la liste de l'INAS-FID (la Fédération sportive

internationale des personnes avec un handicap intellectuel), ainsi que la Fédération internationale de rugby en fauteuil roulant (IWRF).

M. POUND dit qu'il souhaitait comprendre ce que la ministre avait voulu dire. Il avait toujours été fondamental, dans le cadre du mandat et de la philosophie de l'AMA, de chercher une certaine harmonisation dans la lutte contre le dopage dans le sport à tous égards. Ce point était très important. Il croyait aussi qu'il était fondamental que, si un gouvernement membre ratifiait la Convention internationale, il avait une obligation d'utiliser le Code mondial antidopage comme outil de base dans la lutte contre le dopage dans le sport. Tous ces facteurs étaient en place afin que les mêmes règles s'appliquent à l'échelle mondiale, à tous les sports et à tous les sportifs. Il croit qu'il fallait être prudent afin de ne pas permettre des différences notables à l'échelle nationale et ainsi courir le risque de se retrouver avec des refuges de drogues pour les sportifs (comme c'est le cas avec les abris fiscaux) à cause de différences dans la législation nationale. Il dit espérer que, malgré les particularités découlant du système juridique, etc., il n'y ait aucune différence notable entre les règles en vigueur, sans quoi l'AMA perdrait l'orientation principale d'un programme international antidopage.

M. BOUCHARD réitère le fait que, bien qu'il soit difficile d'assurer que toutes les organisations soient conformes au Code, il était obligatoire de le faire. Il dit comprendre les difficultés soulevées par sa collègue, mais il ajoute que le Code était révisé périodiquement de sorte de tenir compte des particularités mentionnées lors des consultations. Ce qui était important ici était de soulever la barre et de rendre la lutte contre le dopage de plus en plus efficace. Par conséquent, il était souhaitable que toutes les organisations devant se conformer au Code, surtout celles qui avaient ratifié la Convention de l'UNESCO, soient en position de le faire concrètement. Il était tentant d'essayer d'inclure des mesures permettant plus de souplesse, mais c'était leur devoir de s'assurer que tous les efforts soient déployés pour que le Code soit respecté.

MME SAMARDZIC MARKOVIC dit qu'elle était consciente que le Code devait être respecté, et, en pratique, c'est ce qui se passait. Elle était certaine que personne n'insinuait que la Suède était un refuge pour les sportifs, ce pays étant très actif en matière d'antidopage. C'était seulement une question de temps avant que cette loi ne soit ajustée. Chaque pays avait ses propres contraintes individuelles, mais il était important de souligner que, dans la plupart des pays d'Europe, la lutte contre le dopage était, dans la pratique, très sérieuse. C'était aussi une question d'ajustement; elle n'avait jamais voulu insinuer de quelque manière que ce soit que le Code doive être mis de côté. Une fois le Code adopté et une fois la Convention ratifiée, les choses devaient se faire. En fait, elle avait une obligation de souligner que cela pourrait créer des conflits et de demander plus de souplesse dans l'avenir.

M. ANDERSEN ne croit pas qu'il était nécessaire de répondre, outre de dire que le Code était le Code et que l'AMA n'avait pas le mandat d'outrepasser ce que les articles stipulaient, surtout les articles verbatim du Code. Si ces articles devaient être modifiés, ce processus allait débuter en 2012 jusqu'à la fin de 2013, mais d'ici là, la direction de l'AMA n'avait pas le mandat de faire de concessions à cet égard. Ceci étant dit, la direction de l'AMA essayait de faire preuve de souplesse le plus possible dans le cadre de l'étendue de ses travaux.

LE PRÉSIDENT insiste sur un fait : le Code est le Code. Et, bien que certains pays ressentent le besoin de faire certains changements, ils devaient être faits en conformité avec le Code, et s'ils prenaient du temps, qu'il en soit ainsi. Il comprend le fait que certaines lois nationales puissent prendre un certain temps à changer. Quoi qu'il en soit, le Code restera le Code, du moins, jusqu'en 2013. Et toute modification à ce stade n'entrerait pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 2015. C'était le processus que l'AMA adopterait à ce moment. Autrement, il fallait comprendre que l'AMA ne pouvait pas, dans

le plus grand intérêt de l'harmonisation, faire de changements pour tenir compte de tous les changements ou de toutes les différences actuelles.

M. MUYTERS dit que le Code était le Code et il comprenait cela, mais il croyait que ce qui importait était la manière de réagir dans la lutte contre le dopage et les actions à poser pour lutter contre le dopage. Dans la législation du Code, il y avait parfois des points qui étaient moins importants que d'autres, et la pratique sur le terrain était parfois plus importante que la législation. Ce qu'il constatait était qu'un pays pouvait être entièrement conforme au Code, mais qu'en pratique, ce pays n'était peut-être pas aussi adéquat qu'un autre pays dont un seul article du Code n'était pas appliqué. Ceci constituait un problème, si on pouvait demander aux pays de changer leur législation, il n'était pas si simple de leur demander de changer leur constitution.

LE PRÉSIDENT réplique que cela était une tout autre question – l'application ou la mise en place du Code. Il rassure les membres que l'AMA faisait tout ce qu'elle pouvait pour éviter de poser des jugements sur qui faisait ceci ou cela mieux qu'un autre. Elle continuerait d'agir ainsi. Tout le monde devait reconnaître ce simple fait : l'application variait d'un pays à l'autre.

M. RYAN demande si l'AMA avait une liste des pays qui disposaient de législations qui n'étaient pas conformes au Code, même si cela pouvait prendre un certain temps. Il était très difficile de comprendre l'ampleur de cette question sans une telle liste.

M. ANDERSEN répond que l'AMA avait travaillé à produire une telle liste et qu'elle essayait d'en produire une sur le trafic, la fabrication et sur la législation antidopage en soi ainsi que sur le recours au dopage. En collaboration avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, l'AMA n'avait pas encore réussi à produire une telle liste, mais espérait le faire bientôt. À l'heure actuelle, il n'y avait pas d'aperçu complet à cet égard; l'AMA en savait sur certains pays, mais ne disposait pas d'aperçu complet.

M. POUND dit que, en matière d'harmonisation, il y avait deux questions distinctes. Dans le cas de la prévention, il pouvait y avoir une multitude de variantes; l'un pouvait avoir des standards plus élevés que ceux suggérés dans le Code. Il était important de ne pas perdre de vue le fait que, lorsque quelqu'un recevait une sanction suite à la violation d'une règle antidopage, c'était le Code qui primait. C'était le document sur lequel serait basée cette sanction. Ainsi, si une loi locale différait du Code, il dit craindre qu'un pays puisse soulever un tas de problèmes pour ses propres athlètes et d'autres athlètes participants à des événements dans ce pays. Donc, il était absolument essentiel que la portion clé du Code soit adoptée adéquatement.

M. RICCI BITTI dit qu'il espère se tromper, mais qu'il était un peu confus par rapport à la dernière portion des discussions. Il rappelle aux membres que la collaboration entre les organisations sportives et les gouvernements était vitale pour assurer le succès de la lutte contre le dopage dans le sport. C'était la raison pour laquelle l'AMA avait été créée. Il rappelle à ses collègues que la date limite pour la ratification de la Convention de l'UNESCO avait été fixée aux Jeux olympiques d'Athènes. Le Mouvement sportif avait fait preuve de beaucoup de patience. Il demande maintenant à l'AMA d'enquêter sur les lois en vigueur et sur les ONAD établies, parce que les organisations sportives étaient supervisées sur une base quotidienne. Les membres pouvaient consulter ce rapport. Le Mouvement sportif avait plusieurs engagements et investissements à respecter. Aujourd'hui, il entend que l'autre partie (les gouvernements) veut plus de souplesse. Il recommande vivement à l'AMA, à titre d'organisation créée par deux parties, de sensibiliser les gens à cette situation. Ils voulaient savoir ce qui se passait dans plusieurs pays, en termes d'ONAD et de législation, parce que c'était important. Il dit qu'il appuyait les propos de Monsieur Pound. La législation était aussi très importante, parce que c'était le cadre pour établir les sanctions, et l'AMA devait souvent prendre beaucoup de risques et dépenser beaucoup d'argent en termes de gestion des sanctions. Donc, il recommande

vivement au département Standards et harmonisation de l'AMA de faire une enquête sur l'état actuel des réalisations à cet égard.

M. JURITH fait écho aux propos de Monsieur Ricci Bitti. Il existait un processus au sein de l'UNESCO à l'heure actuelle impliquant un questionnaire à tous les signataires afin de les aider avec la conformité et leurs obligations en vertu de la Convention de l'UNESCO. Il dit ne pas savoir combien avaient rempli ce questionnaire, mais le processus était en cours. Il dit que l'AMA devrait collaborer avec le personnel de l'UNESCO, pas seulement pour savoir combien de pays respectaient et se conformaient aux obligations, mais aussi pour évaluer sérieusement la qualité de cette conformité. C'était un exercice très utile, tant pour le Mouvement sportif que pour les gouvernements. En passant en revue le rapport de conformité, on pouvait constater qu'il y avait certaines FI et certaines ONAD qui n'étaient pas entièrement conformes. Ce problème existait des deux côtés, tant du côté du Mouvement sportif que du côté des gouvernements. En passant en revue la responsabilité des gouvernements, il dit être tout à fait d'accord avec les propos de messieurs Pound et Bouchard à savoir que les gouvernements avaient des obligations en vertu de la Convention de l'UNESCO. Ce qu'ils devaient faire à ce stade était de se pencher sur ces rapports de conformité afin de savoir quelle information pouvait en être recueillie en termes de conformité par les gouvernements.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient d'autres questions ou commentaires à formuler. Il les remercie pour leurs interventions, lesquelles avaient apporté des précisions sur les ambiguïtés soulevées plus tôt.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

7.2 Standards internationaux de contrôle (exigence en matière de localisation) – Mise à jour

M. ANDERSEN informe les membres que le Comité exécutif avait demandé à la direction de l'AMA de réviser l'article 11 des Standards internationaux de contrôle, à savoir le standard sur la localisation, et ce, afin de savoir comment les choses se passaient depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. L'AMA avait formé un groupe de travail pour ce faire et avait aussi distribué un questionnaire à toutes les organisations antidopage du monde entier. L'AMA avait reçu 51 réponses des fédérations internationales et 31 réponses des organisations nationales antidopage. Il dit que l'AMA avait reçu un soutien incroyable à l'égard du système de localisation de toutes ces organisations antidopage; il ne faisait aucun doute qu'il existait bel et bien un besoin pour un tel système et que les organisations antidopage l'appuyaient. Ce qu'on avait aussi dit à l'AMA était que le système de localisation ne fonctionnait pas seul; on devait le voir en relation avec les contrôles efficaces; ce qui était la raison pour laquelle l'AMA recueillait ces informations sur la localisation, pas uniquement pour la localisation en soi. On a aussi dit à l'AMA que le système devrait être proportionnel en termes d'évaluation des risques pour les sports, et d'efficacité d'un programme de contrôle hors compétition dans un sport ou un pays en particulier.

C'était la conclusion qui avait été tirée : Le système avait été mis en place avec succès par les organisations qui avaient répondu à l'AMA. On avait déjà soulevé ce point plus tôt. Il dit que l'AMA devait savoir pourquoi certains n'avaient pas encore mis en place le système; elle devait se pencher là-dessus. En guise de conclusion du groupe de travail, ainsi que du Comité exécutif, la veille, on pouvait retenir que la règle sur la localisation, en principe, était acceptée de tous. La vaste majorité des organisations antidopage sondées avaient rapporté une réussite au point de vue de la mise en place et de l'application de la règle. Plus de 30 000 sportifs enregistraient leurs informations sur

la localisation dans ADAMS. Certains détails au sein des règles pour ces Standards méritaient plus d'attention et de consultations avant qu'on recommande des changements officiels. Toutefois, les lignes directrices, qui étaient très complètes en termes de soutien quant à la façon d'utiliser les Standards internationaux de contrôle, devaient être rédigées dans un langage plus clair et plus convivial, chose qui se ferait très bientôt. Il dit que l'AMA ne tarderait pas à apporter des précisions à la communauté antidopage sur ce qui pourrait être fait en termes de clarification de l'application des règles. C'est ce dont il voulait faire part aux membres. Il dit être prêt à répondre aux questions des membres.

LE PRÉSIDENT dit que les bons résultats étaient d'abord attribuables au fait que la règle sur la localisation, en principe, avait connu un énorme succès dans son application, et que tous les membres reconnaissaient que, pour disposer d'un plan antidopage efficace et d'un régime de contrôle efficace, il était nécessaire d'avoir un système sur la localisation. Il ajoute, toutefois, que la direction comptait rédiger des lignes directrices dans un langage clair et convivial et prévoir d'autres consultations sur ces conclusions préliminaires. Un rapport serait fourni au Conseil de fondation plus tard cette année. Les progrès étaient encourageants et indiquaient que l'AMA était toujours disposée à écouter les propositions à cet égard. Telle était la réponse de l'AMA sur ce point. Les résultats étaient concluants.

MME DE BOER-BUQUICCHIO demande des précisions sur ces lignes directrices. Seraient-elles abordées à un moment donné ou seraient-elles produites dès maintenant? Comme elle l'avait dit plus tôt, elle souhaitait qu'on se prononce sur ces lignes directrices.

LE PRÉSIDENT répond que les lignes directrices sur les Standards seraient préparées par l'AMA; il existait des lignes directrices actuelles qui étaient très complètes. L'une des choses que cette enquête ou révision avait révélées était qu'elles n'étaient pas si claires et qu'on devait les reformuler. Le contenu ne changerait pas, seule la formulation serait reprise. Ceci aiderait certainement ceux qui appliquaient les dispositions en matière de localisation; les lignes directrices étaient conçues à cet effet. Il demande s'il était nécessaire de discuter du processus de révision de ces lignes directrices révisées? Il dit qu'il n'était pas convaincu que cela était nécessaire, puisque l'AMA ne comptait rien changer au contenu comme tel, mais plutôt à la formulation.

MME DE BOER-BUQUICCHIO dit que les lignes directrices étaient conçues afin de rendre les choses plus claires et plus faciles, ainsi, il était dans l'intérêt commun de contribuer à cette pleine compréhension.

LE PRÉSIDENT dit que, si quelqu'un souhaitait faire des commentaires sur les lignes directrices actuelles et sur la manière de les rendre plus claires, l'AMA serait heureuse de les entendre.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les Standards internationaux de contrôle.

8. Rapport des Départements/Secteurs

8.1 Science

LE PRÉSIDENT demande au président du Comité Santé, médecine et recherche, le professeur Ljungqvist, de présenter les travaux effectués dans ce domaine.

8.1.1 Rapport du président de Comité Santé, médecine et recherche

– 8.1.1.1 Médecine

– 8.1.1.2 Science

LE PR LJUNGQVIST dit que les membres avaient en leur possession un rapport exhaustif du directeur médical, le Dr Vernec, et du directeur Science, le docteur Olivier Rabin. Il souhaite seulement souligner un aspect en particulier qui était important et qui avait été abordé brièvement par le directeur général un peu plus tôt dans son rapport. Il parle de la collaboration élargie entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique et il en souligne l'importance. L'objectif était de rester proactif quant à la possibilité d'effectuer des analyses de substances (médicaments) qui faisaient leur entrée sur le marché et qui pourraient être utilisées à mauvais escient comme substance dopante. Jusqu'à tout récemment, la procédure était que, comme des médicaments étaient utilisés aux fins de dopage à mesure qu'elles apparaissaient sur le marché, l'AMA avait commencé à développer des méthodes pour les analyser, mais cela prenait toutefois du temps. On se retrouvait donc devant une période de temps durant laquelle les sportifs prêts à se doper disposaient d'un peu de temps pour se doper avec ces nouvelles substances sans que l'AMA ne puisse les identifier ou les détecter. Pire, cette période de temps pouvait être assez longue parce que certaines substances pouvaient être disponibles des années avant leur entrée officielle sur le marché.

La procédure, depuis le moment où une substance chimique puisse être identifiée comme substance potentielle pour le traitement de patients jusqu'au moment où le médicament fasse son entrée officielle sur le marché, pouvait prendre jusqu'à 10 ans. Et durant les dernières années, ces médicaments étaient soumis à divers essais cliniques. Déjà, au moment des essais cliniques, la substance pouvait être disponible bien que pas encore introduite sur le marché. Son entrée sur le marché pouvait prendre des années. L'AMA détenait des preuves que les personnes prêtes à se doper essayaient d'obtenir des substances encore illégales des années avant qu'elles ne deviennent disponibles officiellement. Ainsi, l'AMA essayait maintenant de collaborer avec l'industrie pharmaceutique afin d'obtenir des informations de l'industrie lorsqu'elle traitait avec des médicaments pouvant être potentiellement utilisés aux fins de dopage plus tard. Ainsi, lorsque ces médicaments entraient sur le marché, ou même avant cela, l'AMA disposerait de moyens pour les détecter et de ramener cet intervalle de temps à zéro.

Parmi les exemples, il note le CERA, la dernière génération d'érythropoïétine, devenue célèbre lors des Jeux de Pékin. Cette substance était déjà sur le marché depuis un certain temps à l'époque, mais lorsque l'AMA a décidé du type de contrôles de dopage à faire durant les Jeux de Pékin et lorsque les ententes furent signées avec les organisateurs, aucun test n'était disponible à ces Jeux, et ce, malgré la présence du CERA. C'était pourquoi l'AMA disposait, fort heureusement, de la loi de prescription de huit ans, ce qui signifiait qu'elle avait pu réaliser des analyses additionnelles après les Jeux et une fois qu'elle avait une méthode valide pour effectuer de telles analyses. Elle avait donc procédé ainsi et avait démasqué bon nombre de sportifs (dont des médaillés) ayant participé aux Jeux olympiques de Pékin, lesquels n'avaient pas été démasqués au moment des Jeux, mais qui avaient été démasqués grâce à cette nouvelle méthode. Il ajoute qu'il serait illusoire de croire qu'on puisse disposer d'une telle méthode au moment des Jeux. C'était l'objectif de cette collaboration avec l'industrie pharmaceutique, à savoir de réduire l'écart et de disposer de méthodes au moment même où une substance devient disponible sur le marché illégalement.

Pour en revenir au CERA, il ajoute que l'AMA disposait maintenant d'informations voulant que le CERA était possiblement disponible au moment des Jeux olympiques de Turin, en 2006, voire avant. À la lumière de ces informations, l'AMA reprendrait de 30 à

40 échantillons des Jeux de Turin et les analyserait afin de déceler toute trace de CERA quatre ans après les Jeux. Mieux valait tard que jamais, dit-il. Mais il aurait été préférable de le faire au moment des Jeux olympiques de Turin. Ceci démontrait la recherche ardente de la réussite de la collaboration entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique. Cette collaboration devenait de plus en plus importante et cela était une bonne chose, comme le directeur l'avait expliqué plus tôt. L'AMA trouvait l'attitude de l'industrie pharmaceutique très encourageante à cet égard. Il dit espérer que l'AMA sera proactive plutôt que réactive, comme ce fut le cas dans le passé. Telle était la remarque qu'il souhaitait formuler sur une question scientifique d'actualité. Pour la suite, il rappelle aux membres que les rapports des directeurs des départements Médecine et Science se trouvent dans leurs documents. Ces directeurs seraient prêts à répondre à toutes leurs questions ou encore à préciser certains points dans leurs rapports au besoin.

LE PRÉSIDENT invite le docteur Vernece à présenter son rapport et invite ensuite le docteur Rabin à en faire de même.

LE DR VERNECE souligne certains points de son rapport de département. Il dit que l'AMA avait rapatrié son département médical de Lausanne à Montréal l'année précédente. Ce département a un nouveau directeur médical et une coordonnatrice médicale, Madame Sylvie Goulet. L'une des principales activités de l'AMA était de gérer et de réglementer le processus des AUT; le département s'est affairé à changer certaines méthodes de dépistage afin de passer d'une méthode globale qui évalue tout dans son ensemble à un processus de dépistage plus intelligent qui évalue les substances, les voies d'administration, les sports et ainsi de suite. Il explique que le département cherchait à trouver des signaux d'alerte dans le processus ainsi que des patterns d'anomalies. L'AMA utilisait ADAMS exclusivement pour faire son dépistage, parce que c'était un outil sécuritaire et très efficace. Comme avec n'importe quel processus des TI, il y aurait des mises à niveau; l'équipe ADAMS avait été prévenue que des changements étaient nécessaires afin de rendre le système plus convivial auprès des utilisateurs externes et à l'interne. Parmi les autres objectifs, il y avait aussi les révisions d'AUT dans les cas d'appels faits par les organisations antidopage et les sportifs. À l'heure actuelle, il y avait deux comités de révision des AUT qui traitaient les appels faits par les sportifs et trois autres qui devaient voir le jour.

Lors des Jeux olympiques de Vancouver, il y avait eu une belle collaboration avec le CIO. Il dit comprendre que le processus s'était mieux déroulé que par le passé et l'AMA était impatiente d'améliorer davantage les choses en prévision des Jeux de 2012. Le CIO avait fait une demande de réviser une AUT accordée par une fédération internationale; ceci s'était passé durant les Jeux olympiques. L'AMA avait rapidement convoqué le comité de révision des AUT et avait renversé la décision initiale ayant accordé l'AUT.

En ce qui concernait l'éducation, le département Éducation déployait tous les efforts nécessaires. L'un des secteurs auquel l'AMA s'affairait particulièrement était la sensibilisation aux médecins, surtout les médecins sportifs, qui étaient directement impliqués dans la lutte contre le dopage. L'AMA voulait diffuser le message antidopage et s'assurer que les médecins disposent de toutes les informations à jour en matière de compréhension des listes et du processus des AUT, ce qui, semble-t-il, n'était pas toujours le cas. Il y avait donc plusieurs secteurs dans lesquels son département était impliqué, notamment l'éducation, la mallette des médecins et la participation à des conférences afin de sensibiliser la communauté médicale sportive.

Il poursuit en disant que le SIAUT avait fait l'objet d'une révision importante en 2009 et que l'AMA avait mis à jour les documents connexes qui étaient maintenant en vigueur. L'un des secteurs qui devaient être remaniés était le SIAUT 9.1 et 9.2 lié à la déclaration d'usage. L'AMA se penchait sur ce dossier, mais elle n'avait pas encore pris de décision à cet égard. On évaluait la possibilité d'apporter des précisions ou des modifications. En

décembre dernier, à Strasbourg, s'était tenue la Convention du Conseil de l'Europe, de l'AMA et des présidents de CAUT. Non moins de 145 membres de 60 ONAD et plusieurs FI étaient présents. La réunion avait porté fruit. Les participants avaient évalué les pour et les contrent. Tous les membres avaient apprécié la rencontre. Une autre réunion du genre serait possiblement organisée au cours des deux ou trois prochaines années.

Pour son dernier point, il dit que l'un des objectifs du Groupe d'experts des AUT était de fournir des informations médicales pour soutenir les CAUT. Ces documents étaient disponibles sur le site Web et étaient très utiles; ces documents étaient complémentaires aux travaux du Comité Liste. Il ajoute qu'on procédait à une révision de ces documents, révision qui se ferait au cours de la prochaine année.

8.1.2 Projet de Liste des interdictions 2011

LE DR RABIN remercie le professeur Ljungqvist d'avoir souligné l'importance de la collaboration entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique. Ceci avait constitué un projet important pour le département Science au cours des dernières années, et surtout au cours des 12 derniers mois. Il s'est dit heureux des progrès réalisés à ce chapitre. Il fait référence au point 8.1.2 à l'ordre du jour. Il y avait un document sur le projet de Liste des interdictions 2011, complété par le Groupe d'experts de la Liste à sa réunion, en avril. Le document avait été diffusé à près de 2 000 partenaires aux fins d'examen et de commentaires. La date limite pour soumettre toute suggestion avait été fixée au 25 juillet 2010. Comme c'était le cas chaque année, la compilation des commentaires des partenaires acheminés à l'AMA serait passée en revue par le Groupe d'experts de la Liste au mois d'août, et le nouveau projet de Liste serait présenté et recommandé au Comité Santé, médecine et recherche à sa réunion de septembre. Il serait ensuite présenté au Comité exécutif en septembre aux fins d'approbation finale. C'était le seul point qu'il souhaitait présenter aujourd'hui. Il dit qu'il serait heureux de répondre aux questions des membres.

M. JOHANNSON déclare qu'il souhaitait aborder une question liée aux laboratoires. Il s'agissait surtout d'une question de l'analyse des coûts-avantages. Les gouvernements en Europe avaient remarqué que les laboratoires, en Europe et ailleurs dans le monde, auraient des problèmes concrets à compter du 1^{er} janvier l'année suivante à cause de la tentative d'harmoniser les laboratoires en matière d'équipement qu'ils devraient tous posséder. En soi, il n'était pas contre l'idée d'accepter que les laboratoires en fassent plus, mais concrètement, la question touchait les tests d'IRMS et les investissements dans cette technique. La plupart des membres du Comité savaient exactement ce qu'IRMS signifiait (spectrométrie de masse des rapports isotopiques); c'était une technique fort valable utilisée pour savoir si la testostérone était naturelle ou si elle avait été ajoutée à l'aide d'un produit pharmaceutique. Il s'agissait d'un instrument important qui était sur le marché depuis plusieurs années. Certains laboratoires possédaient déjà cet appareil, d'autres non. Le problème était le suivant : pour un laboratoire « standard ou normal » accrédité par l'AMA, qui réalisait près de 4 000 analyses par année au total, cet appareil ne serait utilisé que pour une trentaine ou une quarantaine d'analyses parce que, dans la plupart des cas, s'il ne s'agissait pas d'analyses ciblées de testostérone, mais d'analyses aléatoires, un laboratoire utilisait une technologie beaucoup plus simple déjà en place. Si un laboratoire devait acheter cet équipement, il devrait déboursier au moins 200 000 \$ US, voire jusqu'à 300 000 \$ US. En capitalisant sur un investissement de cette nature pour effectuer un nombre si restreint d'analyses, cela représenterait un investissement moyen (pour une période de cinq ans) de 4 000 \$ US par analyse. Bien sûr, tout le monde savait que, outre ces frais, il faudrait calculer les frais liés au personnel, à l'éducation, à l'entretien. Il croit qu'il n'était pas impératif que les 35 laboratoires réalisent ce type d'analyses. Certains laboratoires faisaient appel à des

laboratoires en sous-traitance pour ces analyses. En procédant ainsi, on réduisait aussi les coûts en capital pour ceux qui avaient déjà investi dans cet appareil.

Il dit que c'était le portrait global et ajoute qu'il était important de réaliser que le fait d'investir dans ce type d'appareil ne constituait pas de nouvelles sommes ajoutées dans la lutte contre le dopage. D'abord, les laboratoires devaient augmenter les coûts des analyses, les frais perçus des fédérations internationales et les ONAD, sommes qui pourraient être investies dans d'autres activités importantes dans le domaine de l'antidopage. Même si les gouvernements fournissaient des sommes additionnelles pour couvrir ces investissements, ces sommes seraient tirées des budgets consacrés au sport; et ce sont possiblement tous les programmes de sport d'élite qui en souffriraient (ou d'autres domaines de l'antidopage). Lorsque cette question avait été abordée en Europe, son opinion était que cette question devait être abordée conjointement, parce qu'il s'agissait d'une question d'intérêts communs. Il y avait un intérêt commun à utiliser les fonds de l'antidopage judicieusement. Il était essentiel d'essayer de maintenir le statu quo par rapport à cette technique, à savoir que, dans l'avenir, un laboratoire pourrait faire appel à un autre laboratoire de l'AMA en sous-traitance. Telle était sa proposition concrète.

M. POUND dit qu'il avait une suggestion et deux commentaires. Sa suggestion était liée à un problème survenu au sein du Comité Santé, médecine et recherche et en lien avec les appels faits contre des AUT. Il suggère que le comité considère apporter un changement au Code, à savoir qu'un appel contre une AUT soit fait à partir d'une révision judiciaire. Ceci impliquerait de demander si une décision prise par un décideur en fonction des documents d'AUT à sa disposition à ce moment-là était déraisonnable. Ainsi, quelqu'un n'aurait pas d'appel si de nouvelles preuves étaient ajoutées. Les AUT n'étaient pas accordées pour toujours. Si une AUT n'était pas accordée à quelqu'un pour quelque raison que ce soit, il pourrait faire une autre demande en présentant de nouvelles preuves et on pourrait prendre une décision en fonction de cela. On constaterait que le Tribunal arbitral du Sport serait davantage disposé à recevoir des appels d'AUT à partir de ces motifs plutôt que de constituer des comités scientifiques.

Ses commentaires, quant à eux, concernaient le rapport de Science. Il voulait d'abord féliciter le docteur Rabin en particulier sur la collaboration qu'il avait réussi à établir avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM). Pour ceux qui n'étaient pas présents à la Conférence mondiale à Lausanne en 1999, il dit qu'il avait été chargé d'essayer de faire adopter cette idée. Il avait exploré Internet et avait trouvé une association basée à Genève. Il avait invité les représentants à participer à la conférence à Lausanne parce qu'il avait cru que leur présence pouvait être utile. Ils avaient hésité puis enfin refusé en prétextant ne pas avoir de budget pour faire le voyage. Il avait offert de payer les 40 francs pour qu'ils puissent se déplacer en train de Genève à Lausanne, mais ils avaient refusé de s'y rendre. À l'époque, la collaboration était fort différente qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il dit espérer que l'AMA pourrait renforcer ces liens.

En deuxième lieu, il tenait à féliciter le docteur Rabin, entre autres, pour le document publié dans *Science*, en février. *Science* était une revue scientifique très importante. ; il croyait qu'il s'agissait d'une revue de référence. Même si ce n'était pas le cas, il s'agissait d'une excellente plateforme pour diffuser des informations au public et à la communauté scientifique et pour générer de nouvelles idées dans le domaine.

M. GERRARD dit qu'il avait un commentaire et une question à formuler au docteur Vernec. Il remercie les docteurs Rabin Vernec pour leurs rapports complets. Sa question touche la hausse de popularité des événements pour sportifs faisant partie des « vétérans » et des « maîtres ». Tout le monde encouragerait des activités continues à cet âge, mais la prolifération d'événements et de championnats mondiaux pour les vétérans et les maîtres impliquerait une hausse des demandes d'AUT et une supervision

des sportifs de ce groupe d'âge. Il se demande si le docteur Verneq pouvait se prononcer, à savoir si l'AMA avait les ressources pour étendre son mandat de la population active, qui était sa principale responsabilité, à des catégories pour vétérans et maîtres.

M. CRAVEN note que du côté médical, le docteur Verneq collaborait avec le CIO et l'équipe ADAMS pour améliorer la gestion des AUT aux Jeux olympiques. Les AUT avaient probablement été introduites avec le mouvement paralympique, dès lors, il recommande qu'il y ait une collaboration étroite sur l'expérience des Jeux de Vancouver à cet égard et, bien évidemment, en vue des Jeux de Londres.

LE PRÉSIDENT demande à Monsieur Andersen de répondre à Monsieur Gerrard parce que les Jeux des maîtres constituaient une question se rapportant au Code. Pour les autres questions soulevées, le docteur Rabin et le docteur Verneq pourraient répondre.

LE DR VERNEQ émet un commentaire sur les sportifs maîtres et de niveau récréatif. Bon nombre des appels arrivant à l'AMA provenaient de sportifs âgés de plus de 40 ou 50 ans et parfois de plus de 60 ans. Dans le contexte actuel où les ressources humaines et financières sont limitées, l'AMA devait évaluer attentivement si elle souhaitait adopter cette voie. Il était intéressant pour les nouvelles organisations, les organisations maîtres et autres de mettre en place des régimes complets de dopage, mais il fallait comprendre qu'il y avait des conséquences à cela. À l'heure actuelle, l'AMA était consciente de cela, elle examinait la question et en parlait avec plusieurs de ses partenaires; elle essayait de tâter le pouls afin de savoir quelle voie adopter à cet égard; mais il serait préoccupant, particulièrement pour la population plus âgée de sportifs moins compétitifs, de trouver une solution à savoir si le milieu de l'antidopage souhaitait investir des ressources en ce sens.

M. ANDERSEN rappelle aux membres la définition de « sportif » dans le Code mondial antidopage, qui reflète la question des sportifs « maîtres » ou de niveau récréatif. Le Code stipule que certaines organisations nationales antidopage pouvaient décider d'appliquer les règles antidopage et de contrôler les concurrents faisant partie des niveaux des maîtres et récréatif et les concurrents qui ne sont pas de niveau national. Les organisations nationales antidopage n'étaient pas tenues, cependant, d'appliquer tous les aspects du Code à ces personnes. Des règles nationales particulières pouvaient être établies et ceci incluait les exigences d'accorder des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. Il revenait donc à chaque organisation nationale antidopage de décider s'il s'agissait d'un niveau auquel elle souhaitait accorder une AUT.

LE DR RABIN prend note du commentaire de Monsieur Johannson. Le département Science était constamment en contact avec les 35 laboratoires antidopage accrédités par l'AMA et avec l'Association mondiale des scientifiques antidopage. En mars dernier, lorsque la question de l'IRMS a été abordée avec les directeurs de laboratoire dans le cadre de leur réunion annuelle, il dit que deux laboratoires avaient exprimé des inquiétudes quant à la mise en place de cette technologie d'ici la fin de l'année. Il dit avoir incité l'un de ces laboratoires à lui formuler ses inquiétudes par écrit. Il dit toujours procéder ainsi lorsqu'une préoccupation était soulevée en matière de mise en place d'une nouvelle règle ou de tout élément obligatoire du Code, d'un document technique ou du Standard international pour les laboratoires. De ces deux laboratoires, un lui avait écrit peu de temps après la réunion à Vienne. Il avait pu communiquer avec le directeur régional et savoir ce qu'il estimait être une solution satisfaisante, du moins, dans les semaines à venir.

Quant à l'autre laboratoire, situé en Europe, il dit qu'il avait reçu une télécopie de ce laboratoire le mercredi précédent et qu'il croyait, selon les démarches du laboratoire qu'on pourrait discuter avec ce laboratoire afin de comprendre ses principaux défis. Dans une telle situation, il propose que l'AMA tente d'abord de comprendre la situation du laboratoire et de consulter le Comité Laboratoires, au besoin, afin de trouver une solution

pour ce laboratoire. Si les membres étaient d'accord, il dit qu'il serait heureux de présenter un rapport sur la question de la mise en place de l'IRMS par tous les laboratoires accrédités de l'AMA à la réunion du Comité exécutif de septembre.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y avait un commentaire sur le projet de Liste 2011. Il demande au docteur Rabin s'il souhaitait se prononcer à ce sujet.

LE DR RABIN répond qu'il n'avait pas de commentaire particulier à rajouter. La date limite pour soumettre les commentaires était fixée au 25 juillet et le processus suivait son cours avec les quelque 2 000 partenaires à qui on avait transmis le document.

MME SAMARDZIC MARKOVIC félicite tous ceux qui avaient travaillé fort pour préparer la Liste. Cette Liste était fort utile pour tout le monde en Europe et ailleurs. Elle demande pourquoi elle était distribuée avec des délais; ceci constituait un problème en Europe en termes de coordination. Son autre question était la suivante : la coordination entre l'AMA et le Conseil de l'Europe pouvait-elle être accélérée ou améliorée? Elle dit que cela aiderait grandement.

LE DR RABIN explique que l'AMA avait diffusé un projet de Liste peu de temps après la réunion en avril parce qu'elle voulait donner suffisamment de temps à tous les partenaires de formuler leurs commentaires. Cela leur donnait environ deux mois pour fournir leurs commentaires à l'AMA. Ensuite, bien entendu, en septembre, il y avait une réunion et un lourd processus d'approbation de la Liste, sans compter la réunion du Comité Liste qui devait se tenir à la fin d'août parce que plusieurs membres, surtout ceux des fédérations sportives, étaient occupés durant l'été avec des compétitions ou parfois des Jeux olympiques. Il explique que l'AMA avait essayé dans le passé de tenir la réunion plus tôt, mais cela avait été impossible. Ainsi, la réunion se tenait désormais à la fin d'août ou au tout début de septembre. Ensuite, il y avait la réunion du Comité Santé, médecine et recherche qui devait passer en revue le projet de Liste. Deux semaines plus tard, se tenait la réunion du Comité exécutif. La Liste ne pouvait donc être diffusée après révision du Comité Santé, médecine et recherche, ce qui laissait de 10 à 14 jours avant la réunion du Comité exécutif. C'était franchement la meilleure solution que l'AMA pouvait proposer.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

8.2 Éducation

8.2.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. BOUCHARD dit qu'il était heureux de présenter ce rapport au nom du gouvernement du Canada. Comme tout le monde le savait, l'objectif du Comité Éducation était de créer une véritable culture de l'antidopage. L'AMA constatait des progrès intéressants à cet égard. D'abord, il y avait la nouvelle version du Code et la Convention de l'UNESCO, qui exigeaient le développement de programmes d'éducation. Il y avait aussi eu la création d'un fonds dans le cadre de la Convention de l'UNESCO qui permettait que des sommes soient investies dans des programmes d'éducation. En conséquence, l'AMA voyait de plus en plus de partenaires investir plus d'argent et de ressources dans ce secteur. Il s'est dit heureux de fournir un compte rendu sur les activités d'éducation de l'AMA. Depuis le dernier rapport du Comité Éducation de l'AMA, présenté les 1^{er} et 2 décembre 2009, à Stockholm, il dit que l'AMA avait été très active en matière d'éducation. L'AMA avait joué et continuerait de jouer son rôle à titre de chef de file en matière d'éducation et de prévention. Ce rôle de leadership n'était possible qu'avec le soutien et l'engagement de tous les partenaires. Il présente au Conseil quelques activités montrant l'importance de l'éducation.

La première illustre bien cela. Le 7 mai, soit deux jours auparavant, on avait lancé la campagne Dis NON! au dopage aux championnats du monde de la Fédération internationale de hockey sur glace en Allemagne devant une foule record de 70 000 personnes. Avant les matchs, pendant la période d'échauffement, les équipes de hockey avaient utilisé une rondelle verte; les spectateurs avaient la chance de remporter une rondelle s'ils répondaient correctement au quiz. Peut-être que les membres avaient déjà vu cette rondelle? La vidéo, que les membres verraient dans quelques minutes, mettait en vedette des étoiles du hockey, dont Wayne Gretzky, et avait été créée pour sensibiliser les gens à la question du dopage dans le sport.

Deuxièmement, il dit qu'il était très heureux de savoir que la campagne Dis NON! au dopage serait utilisée par la FIFA lors des championnats du monde en Afrique du Sud. Il remercie tout particulièrement la FIFA et la Fédération internationale de hockey sur glace. Il encourage les autres fédérations internationales à les imiter et comme il le dirait : « Saisissez la balle au bond, ou plutôt Saisissez la balle verte au bond ». Il poursuit en disant que l'AMA continuait à concentrer ses efforts d'éducation en impliquant la jeunesse et la prochaine génération de sportifs. Le programme Génération Franc Jeu serait officiellement lancé aux Jeux olympiques de la Jeunesse en août 2010 à Singapour. L'AMA se concentrait sur la jeunesse. L'AMA était d'ailleurs en train de finaliser des outils d'apprentissage interactifs destinés à la jeunesse, combinant un volet prise de décision et un volet ludique. Le programme serait testé aux Jeux africains de la Jeunesse au Maroc en juillet 2010. L'AMA était très heureuse de ce développement et espérait que d'autres y participent, et adoptent et mettent en place des programmes destinés à la jeunesse.

Il dit que le Comité Éducation avait collaboré avec le département des Jeux olympiques de la Jeunesse du CIO afin de développer du matériel pour les Jeux olympiques de la Jeunesse de Singapour. En avril 2010, l'AMA lancerait sa mallette des entraîneurs, un outil en ligne interactif à utiliser pour les activités d'éducation et de divertissement. Outre la création de ressources éducatives, l'AMA continuait de collaborer que les ministres de l'Éducation pour développer un modèle de pratiques exemplaires afin d'aider les autres à intégrer le message antidopage fondé sur les valeurs dans les écoles. À ce jour, le projet pilote avait été initié au Mexique, à Singapour et au Canada (province de Québec). De plus, l'AMA avait entamé des discussions avec la Fédération internationale du sport universitaire afin de collaborer avec les universités à cet égard. Il dit que la prochaine réunion du Comité Éducation se tiendrait à la mi-octobre, puisque le Comité se réunissait une fois par année plutôt que deux fois. Sachant que Monsieur Koehler, le directeur du département Éducation de l'AMA, s'était rendu en Allemagne la veille, il dit que ce dernier aurait certainement plus de précisions à apporter sur l'expérience aux championnats du monde de hockey et sur les autres activités du département Éducation de l'AMA réalisées au fil des derniers mois.

LE PRÉSIDENT présente le directeur Éducation de l'AMA, Monsieur Koehler.

M. KOEHLER dit qu'il souhaitait commencer avec un point abordé à la dernière réunion de Stockholm, en décembre dernier, et se concentrer sur les partenariats. Il avait été mentionné que, si l'AMA voulait réussir, tout le monde devait jouer son rôle, et ce, en coordonnant les activités au moyen de partage d'idées et de développement de nouveaux concepts. On devait aussi investir des ressources et du temps, chose que l'on voyait avec les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage, et se concentrer sur les partenariats. L'AMA ne pouvait tout faire seule : elle avait besoin de ces partenariats. Il avait laissé un message unique et un message global que l'AMA faisait partie de quelque chose. Il dit qu'il survolerait ce point, mais que le Conseil pourrait voir, dans son rapport, que l'AMA concentrait ses activités sur ces cinq secteurs au moyen de l'éducation antidopage.

Il dit qu'il souhaitait partager un nouveau programme que l'AMA avait lancé pour les entraîneurs. L'année précédente, il avait dit à quel point la mallette des entraîneurs avait eu du succès. Mais il avait aussi noté que l'AMA n'avait pas la portée et la possibilité de se rendre sur place et de former tout le monde. Il était donc heureux d'annoncer que le nouveau programme de l'AMA, appelé Entraîneurs Franc Jeu, avait été lancé. Il s'agissait d'un programme en ligne offert à tous les partenaires. Il dit que le programme était présenté sur la page d'accueil, si les membres voulaient le voir. Il explique que le programme Entraîneurs Franc Jeu permettait aux entraîneurs de tester leurs connaissances à leur propre rythme et au moment qu'ils le souhaitaient. Les entraîneurs devaient entrer dans le système et faire le pré-test afin de tester leurs connaissances en antidopage. À l'aide du pré-test, on leur pose une série de questions et au terme de ce pré-test, on leur donne des commentaires sur leur résultat et leur compréhension des questions de l'antidopage. Par exemple, il y avait six secteurs principaux; les participants recevaient des commentaires sur les points à améliorer ou qui demandent d'être approfondis. Une fois le pré-test terminé, ils pouvaient se rendre sur les différents modules d'apprentissage, qui leur diraient ce qu'ils devraient apprendre et dans quel domaine ils devaient approfondir leurs connaissances. Par exemple, l'un des secteurs était un tutoriel (il s'agissait d'une simple présentation pour les entraîneurs) qui passait en revue les secteurs spécifiques sur un sujet à l'aide d'une présentation avec voix hors champ de 10 diapositives sur la localisation, par exemple, fournissant aux entraîneurs toutes les informations requises. À partir de là, la prochaine étape voulait qu'un sportif pose une question à l'entraîneur. Il s'agissait ni plus ni moins qu'une approche basée sur les scénarios; le sportif était aux prises avec un dilemme et l'entraîneur devait aider le sportif et, à l'aide d'une séance d'entraînement, l'entraîneur devait répondre au sportif et le conseiller. Le programme donnerait des commentaires à l'entraîneur en lui faisant savoir s'il avait pris la bonne décision ou s'il pouvait essayer une autre option qui pourrait aider le sportif. Encore une fois, cela appuyait le module de prise de décision dans la mallette des entraîneurs. Une fois que l'entraîneur a complété tous les éléments nécessaires du programme, il ou elle pourrait faire le post-test, lui aussi composé d'une série de questions. Au terme de l'exercice, l'entraîneur pourrait imprimer un certificat indiquant qu'il ou elle a terminé l'évaluation. Les entraîneurs devaient obtenir la note de 80% ou plus pour imprimer le certificat et prouver qu'ils avaient bien complété le programme.

Outre les éléments d'apprentissage, l'AMA avait préparé des éléments ludiques pour les entraîneurs et comptait s'en servir aux Jeux olympiques de la Jeunesse. Il s'agissait d'un jeu inspiré du jeu *Who Wants to be a Millionaire?* Il permet aux entraîneurs de prendre des décisions et de répondre à des questions, mais aussi de demander de l'aide s'ils avaient besoin de précisions; l'aide provenait du Code, d'un médecin d'une ONAD ou d'un ami. C'était donc une façon ludique d'apprendre. L'AMA avait aussi intégré une évaluation au programme, ainsi les entraîneurs participants pouvaient eux aussi fournir leurs commentaires. Bien que non obligatoire, cette évaluation pouvait aider l'AMA à développer et à améliorer le programme.

Le programme lui-même avait été piloté auprès de 42 partenaires, acceptant les partenariats et les commentaires des entraîneurs, des fédérations internationales et des organisations nationales antidopage. Il dit que l'outil serait mis en place et adopté par le Conseil international pour l'Éducation des entraîneurs (*International Council for Coaching Education*) et serait offert gratuitement aux partenaires. L'une des choses intéressantes de ce programme était que l'AMA pourrait suivre les utilisateurs. Ce que l'AMA souhaitait, sur une base continue, était de faire savoir à ses partenaires, aux FI et aux ONAD, combien d'entraîneurs de leurs sports ou de leurs pays s'étaient rendus en ligne pour utiliser le programme. Il dit que ce programme se trouvait à la page d'accueil, si les membres voulaient le consulter.

L'autre programme mentionné par Monsieur Bouchard était le programme Génération Franc Jeu. L'AMA était en voie de finaliser un jeu de prise de décision fondé sur l'aventure destiné aux jeunes aux Jeux olympiques de la Jeunesse. En conséquence, en vue des Jeux olympiques de la Jeunesse, on avait préparé une courte bande-annonce qui serait diffusée sur le site Web des JOJ, sur le site de Singapour et sur le site de l'AMA afin d'encourager les jeunes sportifs à visiter le kiosque de l'AMA à Singapour, et au Maroc lors des Jeux africains de la Jeunesse.

Outre le programme destiné à la Jeunesse, il parle de la campagne Dis NON! au dopage, lancée en Allemagne deux jours auparavant. L'AMA était heureuse d'annoncer que la prochaine FI à mettre en place le programme serait la FIFA, dont les joueurs sur le terrain utiliseraient un ballon; toutefois, ce ballon ne serait pas vert en raison de la couleur du terrain. L'AMA encourageait les autres à mettre en place le programme.

La campagne Dis NON! au dopage avec la Fédération internationale de hockey sur glace avait été lancée en Allemagne devant une foule record de 76 000 personnes. Pendant la période d'échauffement, les joueurs avaient utilisé une rondelle verte et ceux-ci avaient gardé ces rondelles en souvenir et les avaient rapportées dans leur pays. Ceci était encourageant et prouvait qu'ils souhaitaient être des leaders dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il était aussi important de mentionner que, la veille, la SRC (Société Radio-Canada) avait présenté les rondelles entre la première et la deuxième période, dans le cadre de la capsule « Le Coin de l'entraîneur ». Les rondelles gagnaient de plus en plus en popularité. Tout ceci découlait directement des partenariats, et nul doute que l'IIHF avait été un partenaire exceptionnel dans le cadre de cette campagne. Il y avait huit FI qui avaient manifesté leur intérêt.

LE PRÉSIDENT dit que l'expérience de lancer une telle campagne devant 76 000 personnes en Allemagne avait dû être exceptionnelle. Tout le monde pourrait reconnaître qu'il s'agissait d'une campagne extraordinaire et que l'AMA souhaitait qu'elle soit étendue à d'autres sports. Il était certain qu'il y aurait d'autres mises en place maintenant que la campagne était lancée. Il demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires à formuler sur le rapport de Monsieur Koehler.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

8.3 Communications

MME MASSE dit que l'intérêt des médias internationaux à l'égard de l'antidopage demeurait élevé, avec plus de 150 à 200 nouvelles par mois, dont une référence à l'AMA. Le symposium des médias annuel de l'AMA était une bonne plateforme pour informer les médias sur les programmes et les activités de l'Agence, et ce ne sont pas que les bons qui ont fait la manchette. En janvier, l'AMA avait organisé son symposium des médias; 50 journalistes de 10 pays, incluant des agences de presse importantes, ont participé à l'événement. Le président de l'AMA, John Fahey, le directeur général de l'AMA, David Howman, et le directeur Éducation, Monsieur Rob Koehler, ont fourni un compte rendu sur les activités et la mission de l'Agence, ainsi que sur les dernières avancées et défis en matière de lutte contre le dopage dans le sport.

Elle rappelle aux membres que l'AMA avait publié, en novembre, un numéro spécial 10^e anniversaire du magazine Franc Jeu. Ce magazine était envoyé aux partenaires par la poste; au même moment l'AMA avait lancé la version électronique du magazine Franc Jeu. Ceci donnait à l'AMA l'occasion de toucher de ses messages un plus grand public à l'extérieur de la communauté antidopage, étant donné que ses envois postaux étaient réservés à la communauté antidopage.

En février, à temps pour les Jeux olympiques de Vancouver, l'AMA avait publié, en versions papier et électronique, un numéro présentant le rôle de l'AMA aux événements. La version électronique de Franc Jeu était encore à ses débuts, mais elle jouissait d'un taux de 25% de visiteurs qui revenaient sur le site. Aussi à temps pour les Jeux olympiques de Vancouver, l'AMA avait lancé ses pages Facebook et Twitter en février. Elles avaient une très bonne visibilité durant les Jeux olympiques et elles avaient été un moyen pour l'AMA de solliciter la participation du public, des jeunes et des sportifs. Ces pages incitaient davantage à la participation en raison des possibilités de communiquer bilatéralement. Les gens avaient fourni des commentaires et avaient utilisé les touches virtuelles et avaient adhéré à des programmes de l'AMA. L'usage de ces fonctionnalités a renforcé l'effet d'entraînement (viral) et a permis de diffuser le message de l'AMA à d'autres communautés.

Elle dit que l'AMA avait atteint les 1 300 fans, deux ou trois jours auparavant. Un nombre croissant de personnes s'intéressait à l'AMA, à sa mission et à ses activités. Elle montre aux membres la campagne Dis NON! au dopage, qui avait été lancée au même moment. L'impact avait été important, parce qu'elle figurait aussi sur Twitter; on y trouvait une nouvelle fonction où les utilisateurs pouvaient apposer une rondelle à leurs photos. Ce faisant, ils adhéraient au message de l'AMA et contribuaient à le répandre; l'AMA bénéficiait de cet effet viral. À cette table, Angela Ruggiero avait quelque 51 000 suiveurs; il s'agissait là d'un excellent moyen pour l'AMA de faire passer son message et le répandre dans la communauté. Telle était la façon dont fonctionnaient Facebook et Twitter. Elle montre la page Twitter de l'AMA qui avait près de 400 suiveurs. Les blogueurs des médias et les journalistes étaient surtout intéressés à obtenir des nouvelles sur Twitter. Cet outil était très important pour l'AMA.

Toujours dans le même ordre d'idée des médias sociaux, elle dit que l'AMA possédait sa chaîne YouTube. Depuis son lancement en décembre, les 35 vidéos de l'AMA avaient été visionnées 10 000 fois. Il y avait donc 10 000 personnes qui avaient vu ces vidéos et reçu le message de l'AMA. L'AMA avait lancé à nouveau et revampé son site Web en décembre. On avait supervisé les visites et compilé les statistiques afin de mieux comprendre les informations. Depuis le lancement, on a remarqué que les visiteurs passaient plus de temps sur le site Web qu'auparavant et furetaient plus loin dans les pages.

Elle dit que la moyenne des visiteurs qui reviennent sur le site et de nouveaux visiteurs était la même. À travers des médias sociaux, l'AMA pourrait joindre un plus grand nombre de visiteurs et faire en sorte que ceux-ci visitent des sections et en apprennent davantage sur ses programmes. Ceci se ferait au moyen de Facebook et Twitter. Elle dit que Monsieur Donzé était l'expert en matière de médias sociaux. L'AMA essayait toujours d'attirer les visiteurs vers ses sites Facebook et Twitter et du même coup à découvrir son site Web et ses programmes.

Elle souligne qu'il existait des informations, des outils et de la documentation sur le site Web que l'AMA devait rendre visible le plus tôt possible. Il y avait aussi la Liste des interdictions, la fonction Recherche et la section du Programme mondial antidopage, où se trouvaient le Code et les Standards internationaux. Il y avait aussi la section À propos de l'AMA, contenant des informations sur la gouvernance, les contributions et aussi la section Science et Médecine, renfermant des informations sur les laboratoires accrédités par l'AMA et le Passeport de l'Athlète.

Elle explique qu'ADAMS était une entrée secondaire; d'habitude, les visiteurs conservaient ADAMS dans leurs favoris, mais ils visitaient le site pour obtenir des informations générales. La section Autres langues attirait beaucoup de visiteurs. Tous les mois, les statistiques augmentaient et la section était remplie d'informations et de documents provenant de la communauté antidopage; ainsi l'AMA encourageait les gens à

continuer de traduire le matériel et à lui transmettre le matériel traduit afin qu'elle puisse l'afficher sur son site Web.

Elle aborde le point suivant, soit le Quiz Franc Jeu. Celui-ci avait aussi été revampé à temps pour les Jeux olympiques de Vancouver. Il avait été modifié et amélioré en termes d'efficacité. Le Quiz Franc Jeu était maintenant disponible en 23 langues.

Elle poursuit en disant que l'AMA serait présente aux Jeux olympiques de la Jeunesse, aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux asiatiques cette année. Le programme de sensibilisation des sportifs à Vancouver avait rejoint près de 3 000 sportifs, entraîneurs et officiels. Elle dit que l'AMA avait été présente aux deux villages et que l'équipe était très diversifiée et internationale, incluant des nouveaux participants. Bon nombre des membres de l'équipe avaient été recommandés par les membres du Conseil; l'AMA appréciait ces recommandations et souhaitait qu'ils continuent à se prononcer à cet égard.

Elle dit qu'il y avait une diapo présentant un témoignage de l'un des participants à Vancouver; c'était un nouveau participant, le directeur de l'Agence antidopage de Mongolie. De ce programme, il avait compris comment mettre en place le programme de sensibilisation et, à son retour de Vancouver, il avait traduit le Quiz Franc Jeu. Ainsi, l'AMA pouvait affirmer que le Quiz était disponible en 23 langues, la dernière version étant en langue mongole. L'objectif principal était de transférer le savoir quant au programme. Avec ces événements, l'AMA pourrait se perpétuer à mesure que les participants rentraient dans leurs pays et mettaient en place les programmes.

8.3.1 Rapport du président du Comité des sportifs de l'AMA

LE PRÉSIDENT dit qu'en l'absence de Monsieur Fetisov, le rapport du Comité des sportifs de l'AMA serait présenté par Madame Julie Masse, directrice du département Communication de l'AMA.

MME MASSE dit qu'elle était heureuse de fournir un bref compte rendu des activités du Comité des sportifs au nom de Monsieur Fetisov. Elle dit que les membres du comité ne s'étaient pas encore réunis cette année, outre quelques échanges continus d'informations. La semaine précédente, soit le 5 mai, le comité avait participé à une téléconférence avant la réunion du Conseil de fondation afin de les tenir informés des réunions, programmes et activités de l'Agence. À cette occasion, le directeur général, Monsieur David Howman, avait fourni un aperçu de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de fondation. On avait aussi noté les questions et les commentaires des membres et on leur avait fourni un compte rendu sur les questions d'actualité.

Elle souligne deux points déjà abordés, à savoir les améliorations à ADAMS relativement à ses fonctionnalités plus conviviales. Les membres étaient intéressés à participer au processus d'amélioration et considéraient ce point comme une priorité majeure. L'autre point était que les membres appuyaient le programme des ambassadeurs et souhaitaient s'impliquer davantage à devenir la voix de l'AMA.

À la réunion annuelle de septembre, le comité se pencherait sur les moyens et les programmes qui pourraient solliciter leur participation davantage. Ce point serait abordé. Le comité discuterait aussi d'autres questions. Voilà qui mettait fin à son rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

8.4 ADAMS – Système d’administration et de gestion antidopage

M. NIGGLI souligne un point en particulier pour les sportifs. L’AMA les avait entendus et était d’accord avec eux. L’AMA ferait son possible pour rendre le système plus convivial le plus tôt possible. C’était un projet continu, mais il avait été reporté pour des raisons techniques. Il dit que l’AMA aurait souhaité qu’il en soit autrement, mais les choses étaient ainsi. Il dit que l’AMA avait réglé ce problème et que, dans un avenir très rapproché, le développement débiterait et les résultats concrets se feraient voir. Il dit qu’il s’agissait d’une priorité majeure pour l’AMA et que l’équipe des TI livrerait la marchandise dans les plus brefs délais.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s’ils avaient des commentaires ou des questions sur ce point.

M. OZAKI remercie l’AMA. Il dit que ce mois-ci, un séminaire de formation à ADAMS avait été organisé et que des experts de différents pays d’Asie avaient été invités. Grâce à l’équipe ADAMS de l’AMA, il avait été possible de participer à une formation de très grande qualité. Il remercie l’AMA pour ce soutien au développement des activités antidopage dans la région asiatique.

DÉCISION

Il est pris note du rapport ADAMS.

8.5 Standards et Harmonisation

8.5.1 Rapport sur le Symposium pour les organisations antidopage

M. ANDERSEN dit que ce rapport touchait le symposium de l’AMA tenu annuellement à Lausanne pour les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage. Le symposium avait eu lieu en avril; il était de plus en plus populaire. On avait même dû déménager du musée olympique, qui ne pouvait accueillir que 150 participants, à l’Université de Lausanne qui disposait d’une salle pouvant accueillir plus de participants. Cette année, il y avait eu 230 participants de 54 fédérations internationales et de 68 organisations nationales antidopage. L’un des avantages importants constaté par les organisations était que ces réunions permettaient aux participants de se rencontrer et de tisser des liens. Il dit qu’une des lacunes dans la communauté antidopage, surtout entre les ONAD et les FI, était le manque de communication – des communications sur la localisation, les AUT et la gestion des résultats. C’était des secteurs où il y avait un besoin pour une meilleure coordination, une meilleure collaboration et une meilleure communication – et ceci avait été souligné durant les réunions. Il était plus qu’évident que de telles réunions et les relations directes entre les organisations amélioreraient la coordination des contrôles à l’échelle internationale ainsi que les autres secteurs mentionnés ci-haut. On souhaitait que l’AMA en fasse plus à cet égard. L’AMA avait aussi obtenu un outil de SportAccord qui permettait aux participants de créer de s liens entre eux. Il s’agissait d’un outil en ligne qui permettait d’organiser des réunions entre les différentes agences. Le thème du symposium était les contrôles intelligents et l’évaluation de l’efficacité et de l’efficience. On avait abordé ce thème au moyen de présentations sur l’évaluation des risques pour réaliser des contrôles plus efficaces dans les différents sports ou encore l’évaluation des risques psychologiques ou sur la manière d’être plus efficace en définissant de quoi étaient constitués les différents types de programmes.

Davantage d’efforts devaient être déployés en termes de communication et de coordination. On avait convenu d’organiser un petit groupe de travail formé de l’ANADO, de SportAccord, d’une ONAD et d’une FI. Ils pourraient tous collaborer et continuer à discuter et se préparer en vue du prochain symposium.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

8.5.2 Mise à jour : Passeport de l'Athlète / Paramètres sanguins

M. ANDERSEN dit qu'il donnerait la parole à Monsieur Kemp qui était responsable du programme du passeport de l'Athlète. Il dit que si on présentait ce rapport aujourd'hui, comme il a été présenté à Stockholm en décembre dernier, c'était pour sensibiliser davantage au programme et cela était important, selon lui. Les membres avaient appris, du département Science, que l'AMA permettrait à des laboratoires non accrédités de faire des analyses d'échantillons et aussi pour promouvoir le système. Par rapport au symposium, il avait été mentionné par bon nombre de participants qu'il était important d'utiliser de programme pour détecter le dopage, mais aussi pour trouver des moyens d'être plus précis lors des contrôles d'urine et de sang. Il dit que Monsieur Kemp ferait une courte présentation sur le Passeport de l'Athlète.

M. KEMP dit que sa présentation serait brève. Il dit qu'il était important de fournir une mise à jour aux membres sur les activités en cours depuis la mise en place des lignes directrices de l'AMA et de leur rappeler en quoi consistait le Passeport exactement et pourquoi il était si important pour le mouvement antidopage aujourd'hui. Plusieurs fédérations internationales et organisations antidopage avaient leurs propres programmes de dépistage ou de profilage. Ceci n'avait pas été bien harmonisé. Les nouvelles lignes directrices corrigeaient cette lacune. Ultimement, l'AMA espérait que le programme du profil longitudinal était un programme qui pourrait aider les organisations antidopage à mieux cibler leurs ressources afin que les contrôles traditionnels puissent être réalisés de façon plus intelligente et efficace au moyen d'informations tirées des programmes de profilage sanguin. Le programme du Passeport biologique de l'Athlète abordait aussi le besoin de disposer d'un moyen viable de poursuivre les violations des règles antidopage dans les cas d'usage de substances et méthodes interdites, en vertu de l'article 2.2. du Code.

La pierre angulaire du Passeport était le modèle adaptatif, ou un modèle statistique qui examinerait les données du profil biologique des sportifs au fil du temps et établirait une base de référence pour un sportif en particulier. Ainsi, plutôt que d'examiner les références pour un plus grand groupe de sportifs, on utiliserait un sportif comme sa propre référence; le modèle adaptatif traiterait ensuite les informations afin de comprendre quand un sportif pourrait se doper selon le caractère anormal de ces informations. Ceci étant dit, il était important de comprendre que le modèle adaptatif ne pourrait pas déterminer en soi si un sportif se dope, mais il mettrait les experts (pathologistes, hématologues, etc.) sur une piste et ceux-ci pourraient faire des enquêtes plus poussées afin qu'ils puissent écarter toute autre pathologie potentielle pouvant expliquer ce profil anormal avant de déterminer qu'il y a dopage. Par rapport aux travaux de l'AMA à ce chapitre, les lignes directrices du Passeport biologique de l'Athlète étaient maintenant finalisées. Ces lignes directrices étaient ni plus ni moins qu'un mode d'emploi pour la mise en place du programme et pour le recours aux infrastructures existantes en termes de protocoles liés aux prélèvements et aux analyses. Elles identifiaient également quatre secteurs où il y avait eu harmonisation des protocoles afin d'assurer l'harmonisation entre les programmes. Ces quatre secteurs étaient : l'analyse, le prélèvement, le transport et la gestion des résultats.

Une fois de plus, l'avantage à long terme de mettre en place un tel programme était qu'il s'agissait d'un moyen viable de poursuivre une violation en fonction de l'usage et non seulement la présence d'une substance. Il dit que l'AMA croyait qu'il s'agissait d'un outil précieux pour les organisations antidopage dans l'avenir au moment de créer leurs programmes de contrôle, plus particulièrement leurs programmes d'analyse de sang. Cela assurerait aussi que les analyses sont réalisées auprès des bons sportifs au bon

moment et que les ressources sont bien utilisées. Enfin, et ce point était très important, puisqu'il s'agissait d'un outil nouveau et relativement plus sophistiqué que les mécanismes traditionnels du mouvement antidopage, l'AMA dit espérer que cet outil serait un outil que les sportifs seraient fiers de défendre; l'AMA espère qu'ils pourraient aussi dire qu'ils sont soumis au programme le plus robuste qui soit. À cet égard, ce serait un moyen important pour les sportifs de témoigner de leur engagement en faveur du sport sans dopage en étant partie prenante d'un tel programme.

Il dit qu'il n'entrerait pas dans tous les détails, mais que l'une des questions principales qui avaient été identifiées lors de la mise en place d'un tel programme était les limites perçues relativement au réseau des laboratoires accrédités, parce que le sang devait se rendre au laboratoire très rapidement et qu'il y avait un nombre limité de laboratoires accrédités dans le monde. On avait identifié le besoin de faire appel à d'autres laboratoires pour effectuer les analyses de sang dans le cadre du programme de Passeport biologique de l'Athlète. La veille, le Comité exécutif avait approuvé les critères établis par le département Science pour le recours à de tels laboratoires, qui, l'espère-t-il, contribuerait longtemps à servir les intérêts des organisations antidopage afin de rendre le programme du passeport pratique et rentable.

Quant aux développements futurs du Passeport de l'Athlète, il souhaitait dire que l'AMA continuerait à améliorer certains secteurs. L'une des prochaines étapes les plus importantes touchait le module stéroïdien. À l'heure actuelle, le programme était limité au profil sanguin et était surtout utile dans les cas de sports d'endurance et aux programmes antidopage avec des sports où le dopage sanguin pouvait survenir. Toutefois, l'AMA comptait bientôt incorporer un module stéroïdien et celui-ci pourrait certainement prendre appui sur le processus de prélèvement d'urine existant, ainsi il s'appliquerait davantage à toutes les organisations antidopage à mesure qu'il serait développé.

Enfin, il dit qu'il était important de mentionner que l'AMA espérait incorporer le logiciel du Passeport biologique de l'Athlète, qui se voulait un logiciel qui exécutait le modèle adaptatif dans ADAMS et qui permettrait aux organisations antidopage d'exécuter le programme dans ADAMS et aussi à l'AMA de superviser les activités. En conclusion, il dit que le programme du Passeport biologique de l'Athlète était à ses débuts, mais que l'AMA espérait que ce serait un outil qui se développerait avec le temps. Il fournirait des rapports au fil du temps. Il remercie le Comité international olympique d'avoir donné à l'AMA l'occasion de faire cette même présentation à un atelier organisé à Vancouver. Il remercie aussi l'UCI, qui l'avait cordialement invité, avec Monsieur Niggli, à une réunion de son groupe d'experts. Cette expérience avait été très bénéfique pour l'AMA puisqu'elle cherchait à améliorer le modèle pour les autres organisations antidopage et à comprendre exactement comment le rôle de supervision de l'AMA devait se faire.

M. MCQUAID dit qu'il souhaitait formuler un commentaire sur un aspect dans les lignes directrices. Il dit avoir déjà parlé de ce point à une réunion de l'AMA quelques mois auparavant. Il s'agissait de la période de 30 jours donnée aux sportifs pour expliquer pourquoi ses paramètres étaient légèrement irréguliers. Il avait dit (lors de sa première intervention quelques mois auparavant – et avait pu vivre l'expérience pratique depuis) que la difficulté avec cela était que la confidentialité ne comptait plus dans ce contexte. Il avait eu une expérience récemment où l'UCI avait annoncé trois cas liés au passeport le lundi précédent. Le week-end précédent, un site Internet en Italie avait annoncé le nom de l'un des sportifs figurant sur cette liste et les médias s'étaient emparés de l'affaire comme des vautours. Tellement que, le lundi après-midi, *La Gazzetta* d'Italie avait dévoilé le nom du sportif avant même que l'UCI publie son communiqué sur les trois sportifs. Il était évident que, dès que l'on informait un sportif que ses paramètres étaient légèrement irréguliers et qu'on lui demandait d'expliquer pourquoi, il allait chercher du soutien auprès de son médecin, qui, à son tour, consultait des experts pour essayer de

trouver des raisons à fournir. Une fois que ce scénario se présentait, il pouvait y avoir des fuites et cela devenait très, très difficile à gérer. À ce stade, les choses pouvaient facilement prendre des proportions démesurées.

Le deuxième point touchait une question liée au passeport, soit le microdosage. Il savait, par exemple, que le docteur Michael Ashenden avait fait des déclarations, soutenant que les microdoses d'EPO pouvaient tromper le système du Passeport. Il dit qu'il aimerait savoir si Monsieur Kemp ou le docteur Rabin avaient des commentaires sur ce que l'AMA pensait de cette situation.

Relativement aux développements du Passeport biologique de l'Athlète, LE PR LJUNGOVIST demande si les modules de marqueurs génétiques avaient été pris en considération, parce que ceux-ci pourraient aussi constituer un outil permettant de déceler le dopage génétique dans l'avenir.

DR RABIN répond que l'AMA était très au fait des déclarations de certains sportifs sur la possibilité de tromper le Passeport au moyen du microdosage. Il était également au fait des déclarations faites par le Dr Ashenden, avec qui il avait eu l'occasion d'aborder ces éléments particuliers. Il dit qu'il y avait encore des éléments de ce protocole qui n'étaient pas encore précis et qui ne permettrait pas de tirer des conclusions à cet égard. Il était évident que l'AMA discutait avec les gens des laboratoires, en particulier avec le laboratoire de Lausanne, qui, croit-il, avec l'évolution de la méthodologie et à l'aide du modèle mathématique, pourrait détecter les manipulations. Il était convaincu que l'UCI avait examiné plusieurs profils et que, depuis les tendances ou les éléments dans les variations des variables des paramètres sanguins jusqu'aux conclusions complètes que cela puisse être lié au dopage, il y avait un processus, comme l'avait expliqué Monsieur Kemp; parce que quelqu'un voyait une chose, cela ne signifiait pas pour autant qu'il pouvait tirer des conclusions sur cette chose à ce moment. On devait recueillir plus d'informations. L'AMA devait trouver des moyens dans l'avenir d'en apprendre plus de cet outil afin de mieux l'utiliser. Plusieurs intervenants du milieu scientifique croient qu'il serait possible de rapporter les microdosages d'une façon plus efficace qu'aujourd'hui.

LE PR LJUNGOVIST dit qu'à ce stade, on pourrait ajouter hypothétiquement que, si on n'arrivait pas à établir de recours au microdosage à l'aide du Passeport biologique de l'Athlète, on pouvait présumer, en toute probabilité, que ce recours n'aurait pas d'effet dopant non plus.

8.5.3 Mise à jour : Contrôles hors compétition

LE PRÉSIDENT dit que les membres disposaient d'un document à cet égard et qu'il n'était pas nécessaire de s'étendre trop longtemps sur ce point. Il demande à Monsieur Andersen de commenter ce point.

M. ANDERSEN informe les membres que le programme de contrôle hors compétition en vue des Jeux olympiques de Vancouver en février s'était concentré sur les pays où aucun contrôle n'était effectué. C'était le seul commentaire qu'il avait à faire sur ce point.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et Harmonisation.

8.6 Relations avec les gouvernements (y compris la Convention de l'UNESCO)

MME JANSEN dit qu'elle souhaitait donner un aperçu des travaux réalisés relativement à la Convention de l'UNESCO et sa ratification. L'AMA comptait maintenant 138 pays ayant ratifié la Convention. Le Rwanda était le dernier pays signataire. On comptait une augmentation de 10 pays depuis la dernière réunion du Conseil de fondation en

décembre dernier. L'AMA continuait à faire le suivi dans ce dossier. Elle ajoute qu'il était intéressant de noter qu'il n'existait que deux autres conventions comptant un plus grand nombre de signataires et que celles-ci avaient été adoptées dans les années 1970. La liste des pays ayant ratifié ou n'ayant pas ratifié la Convention était publiée sur le site Web; cette liste était mise à jour régulièrement. L'objectif de l'AMA était d'obtenir un taux de ratification à 100%.

Concernant la population mondiale (établie à 6,7 milliards), le taux de ratification de l'AMA se situait à 92%. Concernant les 8% restants, l'Asie, l'Afrique, les Amériques et l'Europe figurent en ordre décroissant. Quant aux 55 pays n'ayant pas encore ratifié la Convention, 31 pays étaient en processus de le faire et 6 pays avaient envoyé leurs documents à l'UNESCO, soit le Myanmar, le Népal, les Îles Comores, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall et les Îles Fidji.

Il y avait 24 pays où les progrès étaient assez limités, et ce, pour nombre de raisons : élections, changement de gouvernement, crise économique ou politique, etc. À travers ses bureaux régionaux, l'AMA surveillait les progrès, gardait le contact et encourageait les ratifications. L'AMA continuait à recourir à ses pôles importants, soit ses bureaux régionaux, les membres du Conseil de fondation, les gouvernements, le Mouvement sportif et surtout les ORAD. L'Asie et l'Afrique constituaient des régions clés parce qu'ils possédaient le plus grand nombre de pays non signataires. Le programme des ORAD, qui touchait 122 pays, était aussi très important. Dans le cadre des termes de référence, les gouvernements et les pays devaient être en processus de ratification ou avoir déjà complété la ratification. Monsieur Koehler et son équipe revoyaient ces termes de référence cette année à titre de rappel pour toutes les ORAD.

Concernant les incitatifs importants, elle dit que les sommes du fonds volontaire de l'UNESCO avaient augmenté. Pour les projets nationaux en antidopage, on pouvait obtenir 20 000 \$ et 50 000 \$ pour un projet régional. Concernant les laboratoires de l'AMA, ceux-ci devaient avoir ratifié la Convention s'ils voulaient devenir un laboratoire accrédité. En vertu de la Constitution de l'AMA, les représentants du Conseil de fondation et des Comités permanents ne pouvaient venir de pays ayant ratifié la Convention. En vertu du Code en vigueur le 1^{er} janvier 2010, si les gouvernements n'ont pas ratifié la Convention, ils risquent de ne pouvoir proposer leur candidature comme ville-hôte de grandes manifestations.

Enfin, elle souhaitait donner un compte rendu sur le fonds volontaire de l'UNESCO. Elle rappelle aux membres qu'un fonds volontaire avait été créé pour venir en aide aux gouvernements. Le fonds renfermait environ 2,4 millions de dollars pour aider les gouvernements avec leurs projets en éducation et leurs programmes antidopage. Pour faire une demande, un pays devait avoir ratifié la Convention. Le Comité d'approbation s'était réuni en avril cette année; il avait approuvé cinq demandes et avait demandé des informations additionnelles de quatre autres pays avant de considérer leur demande. Le directeur général représentait l'AMA au sein du Comité. L'AMA offrait des conseils afin de s'assurer que les projets concordaient et ne chevauchaient pas ceux en cours.

Au début de 2010, l'Australie, la Finlande, le Koweït et le Luxembourg avaient apporté une contribution au fonds; la Russie s'était aussi engagée à fournir 500 000 euros, ce qui ferait grimper le fonds à 3,1 millions de dollars américains.

Enfin, l'UNESCO révisait le manuel des demandes; celui-ci serait vraisemblablement disponible en juin. L'AMA aidait à la distribution et avait demandé à l'UNESCO de faire parvenir des brochures à tous les administrateurs d'ORAD. L'AMA avait aussi aidé ceux qui en avaient besoin à remplir leur demande. Ceci concluait son rapport.

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait des commentaires ou des questions sur ces progrès encourageants. Il dit que tous ces efforts étaient très importants et que Madame

Jansen avait fait un travail colossal. Il dit que les membres constataient les résultats chaque fois qu'ils se réunissaient et que le taux de 92% de la population mondiale était un résultat très encourageant.

M. OZAKI dit qu'il souhaitait faire un commentaire sur les efforts de la région asiatique. Il dit qu'il était le membre du Comité exécutif représentant la région de l'Asie. Les représentants de son gouvernement et Monsieur Hayashi, du bureau de l'AMA à Tokyo, avaient visité 17 ambassades à Tokyo de pays non-signataires afin de les inciter vivement à ratifier la Convention. Cette année, trois pays avaient ratifié la Convention, soit le Kazakhstan, les Philippines et l'Iran. Il dit qu'il continuerait à déployer les efforts afin que ce nombre augmente dans la région de l'Asie.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Ozaki pour ses efforts. Il dit que toutes les autres régions du monde devraient se pencher là-dessus.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Relations
avec les gouvernements.

8.7 Fédérations internationales

LE PRÉSIDENT dit que Monsieur Fairweather n'était pas présent pour présenter son rapport sur le bureau de Lausanne ni celui-ci. Ainsi, le directeur général ferait cette présentation. Les membres avaient ce rapport en main. Ils devraient en prendre note; le directeur général présenterait quelques points sur les fédérations internationales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL aborde deux questions importantes. Le premier point touchait les travaux avec SportAccord des suites de la création du Service antidopage spécial. Il y avait eu des avancées importantes en matière de soutien aux plus petites fédérations. Monsieur Fairweather avait collaboré étroitement avec Madame Dagouret afin de s'assurer qu'elle profite de l'expérience et de l'expertise de l'AMA. Il s'agissait de progrès importants.

Le deuxième point touchait la relation continue que le bureau de Lausanne avait avec les fédérations internationales, laquelle avait mené à des avancées importantes en termes de relation et de la façon avec laquelle les fédérations internationales pouvaient fonctionner en fonction des règles antidopage. On avait d'ailleurs exprimé de la gratitude à l'égard de l'AMA à Dubaï lors des réunions de SportAccord organisées par les fédérations internationales. Elles avaient exprimé leur reconnaissance à l'AMA et à Monsieur Fairweather en particulier d'avoir renforcé ces relations. Tels étaient les deux points qu'il souhaitait aborder. Le reste du rapport parlait de lui-même.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les fédérations
internationales.

8.8 Programmes de développement antidopage

M. KOEHLER aborde les organisations régionales antidopage et le programme de développement. En 2004, lorsque l'AMA avait évalué le paysage de l'antidopage et plusieurs pays ne faisaient rien. L'un des mécanismes visant à encourager les pays et à faire bouger les choses était de développer un programme, soit le programme de développement antidopage. L'objectif premier de ce programme était de réunir les pays, de partager les ressources et d'aider à renforcer les capacités. Le programme avait été piloté dans la région de l'Océanie. Ces pays d'une région géographique semblable avaient été rassemblés afin de partager des ressources et de se développer. La structure de base du début avait été évaluée et on avait conclu qu'elle fonctionnait bien. Ceci impliquait de

réunir un représentant du gouvernement et un représentant du Comité national olympique et de combiner les ressources, et d'avoir une personne siégeant au Conseil des ORAD représentant le gouvernement et le CNO. Le Conseil des ORAD était toujours en place et un bureau des ORAD avait été mis en place. Un pays accueillait le bureau des ORAD et certaines conditions étaient en place. Il dit qu'il reviendrait plus tard sur ce qui avait été évalué au cours des quatre dernières années.

Dans tous les cas, les pays participaient en fournissant des rapports et on s'attendait à ce qu'ils soient des membres actifs du Conseil des ORAD, pas seulement en organisant des réunions une fois l'an. Ils devaient visiter leurs pays et faire des efforts concrets. Conséquemment au développement, l'AMA avait continué à former les agents de contrôle du dopage afin que des gestes concrets puissent être posés dans les pays où des contrôles étaient effectués. On avait continué à développer et à appuyer les comités, les comités de gestion des résultats, les comités des AUT et les comités d'appel afin qu'ils puissent respecter leurs obligations en vertu du Code.

Comme il avait été mentionné, l'AMA avait piloté le projet en 2004 avec la région de l'Océanie et depuis, le développement et le nombre de pays impliqués avaient été fort étonnants. En fait, 122 pays étaient impliqués dans le programme des ORAD et ils y développaient activement leurs programmes. Avec le programme de développement, il y avait des besoins de base comme la mise en place d'une structure pour former les agents de contrôle du dopage, pour évaluer et développer les comités des AUT et pour mettre créer des comités de gestion des résultats et des comités d'appel. Encore plus essentielles pour ces régions, l'éducation et la prévention. Pour l'avenir, ce qui comptait encore plus était la collaboration internationale et la collaboration avec les partenaires.

Si on évaluait les coûts-bénéfices rattachés aux organisations régionales antidopage, l'AMA dépensait approximativement 4 900 dollars par pays pour le développement de ces programmes. Si on transposait cela en termes d'antidopage, cela ne constituait que huit analyses par pays. Ainsi, la valeur que retirait l'AMA de ce développement valait son pesant d'or. Les sommes dépensées pour développer chaque pays rapportaient parce que sans un tel programme, bon nombre de pays auraient beaucoup de retard en termes de développement. Le fait de les réunir, de partager les ressources et de leur fournir des outils avait favorisé ce développement.

Parmi les avantages du programme : l'AMA voyait de plus en plus de pays comprendre et mettre en place le Code; des processus régionaux étaient mis en place; nul doute, il y avait davantage de sensibilisation et d'éducation. En plus, il y avait une capacité accrue pour des contrôles de qualité, les autorités réalisant des contrôles adéquats. En outre, l'AMA voyait de plus en plus de pays ratifier la Convention et constatait plus de soutien, de reconnaissance et de collaboration avec l'AMA et ses partenaires. Plus l'AMA continuait, plus de partenariats étaient formés. Certes, il y avait des défis à relever dans chaque programme, mais pour chaque ORAD, il y avait des priorités concurrentes. L'objectif de l'AMA était de travailler avec chaque ORAD. Les difficultés, comme le manque d'expertise, étaient surmontées grâce à la formation et au développement. Dans certaines régions, les communications étaient très difficiles; il fallait faire preuve de compréhension pour communiquer avec ces pays; cela faisait partie du processus avec les ORAD.

Le financement était toujours problématique, mais en étant présente et en montrant l'importance de l'antidopage, l'AMA espérait accroître le financement dans les régions. Bien sûr, la mise en place de base des programmes devait se poursuivre afin d'assurer que le M de AMA – le monde – participe à la lutte contre le dopage.

Les partenariats et le soutien avaient été abordés et quelques pays avaient reçu du soutien de différentes régions. Le gouvernement australien avait remis 120 000 dollars (pour une période de deux ans) pour soutenir l'ORAD de l'Océanie. Ce soutien était aussi

fourni par l'ONOC (l'Association des comités nationaux olympiques d'Océanie), qui fournissait les installations. Le gouvernement australien s'était engagé pour une période de deux ans afin d'aider à payer les salaires administratifs, les fonds d'éducation et le soutien de bureau.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Canada soutenait l'ORAD des Caraïbes et avait donné 90 000 dollars pour aider à déboursier les coûts liés à l'administration, à l'éducation et aux déplacements. Le point de départ pour recevoir ce financement, extrêmement important, était l'engagement des gouvernements de ces régions que, au terme de ce financement, ils soutiendraient l'ORAD et les programme dans la région.

Dans les zones V et VI d'Afrique, l'AMA explorait d'autres possibilités de financement et d'aide à ces ORAD qui étaient en difficulté à cause de priorités concurrentes. L'AMA était satisfaite de son partenariat avec la CONFEJES. Il explique que la CONFEJES, par l'entremise de l'AMA, fournissait des bourses aux pays africains francophones afin de les aider avec leurs initiatives en éducation. Cette année, la CONFEJES avait remis 40 000 dollars à cet effet dans ces régions. On ne pouvait sous-estimer les partenariats des organisations nationales antidopage. Il y avait plus de 10 organisations nationales antidopage qui appuyaient le programme de développement. Un pays en Asie, le Japon, avait aussi soutenu le développement de toutes les ORAD en Asie en offrant d'aider à financer certaines régions. De plus, les FI, le service antidopage SportAccord et une ONAD réalisaient maintenant qu'il existait un réseau et ils avaient recours aux ORAD pour réaliser des contrôles, ainsi la coordination venait de toutes parts avec les FI, le service antidopage SportAccord et les ONAD.

Il dit qu'il y avait eu une réunion des ORAD en décembre, avec le soutien du Conseil olympique d'Asie. Il en avait d'ailleurs fait un compte rendu en décembre dernier. L'AMA était maintenant en processus d'évaluer sérieusement chaque ORAD et de se pencher sur les obligations de l'hôte de l'ORAD. On avait noté une différence marquée lorsqu'un administrateur à temps plein était en place et gérait les programmes dans le pays. Par exemple, dans les Caraïbes et en Océanie, on avait noté plusieurs résultats concrets parce que quelqu'un était en place et consacrait du temps à la région. L'AMA devait se pencher sérieusement sur la manière d'inciter les pays à respecter leurs obligations. L'AMA devait continuer à mesurer les progrès dans chaque région et les responsabiliser en matière de développement de programmes antidopage. En ce sens, il entend le développement d'objectifs clés individuels que chaque pays dans chaque région devrait respecter d'ici la prochaine réunion. Il dit que Madame Jansen avait parlé du renforcement des termes de références du Conseil. Les pays s'étaient entendus sur un point : s'ils voulaient montrer leur engagement, les outils de base devaient être en place, la Convention, la conformité du Code et les contrôles. En fait, ils avaient même dit que les versements à l'AMA devaient être à jour. L'AMA souhaitait donc renforcer les termes de référence développés par les pays et régions.

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait des questions ou des commentaires sur ce point.

M. ROWE dit qu'il souhaitait soulever un point. Il remercie Monsieur Koehler pour son rapport. Concernant l'ORAD de l'Océanie, il souhaitait reconnaître la contribution de la Nouvelle-Zélande; même si elle n'était pas financière, elle était très importante pour les contrôles à l'ORAD d'Asie.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Programmes de développement antidopage.

8.9 Bureaux régionaux

8.9.1 Lausanne

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Lausanne.

8.9.2 Le Cap

M. SWIGELAAR remercie le président de lui donner l'occasion de discuter de certains défis vécus au bureau du Cap et des aspects positifs. Comme l'a indiqué Madame Jansen, 35 pays avaient ratifié la Convention et plusieurs autres étaient en voie de le faire. Il note aussi qu'il était encourageant de constater que plusieurs pays de cette région soumettaient leur demande de subvention à l'UNESCO et que des propositions intéressantes avaient été reçues et approuvées par le comité à l'UNESCO. Il dit être heureux de les mettre en place éventuellement. Il croit qu'on devrait encourager les 35 pays ayant ratifié la Convention à faire une demande de subvention. Grâce aux efforts de l'AMA d'aider les pays individuels dans le développement de leurs programmes nationaux, on avait été témoin de belles réussites. L'AMA avait été témoin de la mise en place d'ONAD en Égypte, au Maroc et en Namibie (avec Frankie); le personnel du bureau continuerait à collaborer avec eux et à leur fournir tout le soutien et tous les conseils nécessaires pour développer leurs capacités et pour mettre en place des programmes efficaces.

Bien que tout n'ait pas été facile en termes de mise en place des ONAD, il dit que l'AMA collaborait avec les Nigériens depuis fort longtemps. Comme l'avait mentionné le directeur général, les changements politiques dans le pays n'avaient fait en sorte qu'un tel soutien demeure constant. Aussitôt que les discussions franchissaient un certain point, il fallait tout reprendre depuis le début à cause de la nomination d'un nouveau ministre ou d'un nouvel administrateur. Toutefois, le bureau poursuivait ses efforts en ce sens et restait optimiste.

Le bureau poursuivait aussi ses travaux dans d'autres pays comme le Kenya et l'Éthiopie; il dit qu'il y avait eu des progrès. Il avait hâte au mois de novembre pour donner plus d'informations à cet égard. Il dit que le bureau continuerait ses activités de développement des programmes avec tous les pays de la région.

Comme Monsieur Koehler l'avait mentionné, les initiatives d'éducation progressaient. Ce qui était très positif. Concernant les organisations régionales antidopage, les projets des ORAD s'assuraient que plusieurs pays de cette région – 45 pays cités par Monsieur Koehler impliqués dans les activités d'une ORAD de la région – recevaient des ressources et du matériel utiles afin de disposer d'un projet d'éducation pour arriver à sensibiliser les gens. Cependant, il fallait demeurer réaliste quant aux défis de la région. Il s'est dit préoccupé par la durabilité de ces projets parce que, comme l'avait dit Monsieur Koehler, l'AMA collaborait avec ces ORAD depuis très longtemps et il ne s'attendait pas à ce que ces ORAD deviennent autonomes dans un avenir rapproché. Il est évident que l'AMA, avec ses ressources limitées et sa détermination, discuterait de ce point avec tout le monde afin de trouver des moyens pour favoriser le processus et d'obtenir des résultats positifs viables et propres à la région.

Il ajoute que l'Afrique était un continent très défavorisé et que le manque de ressources jouait pour beaucoup. Il dit qu'il n'avait pas besoin de donner un cours d'histoire de l'Afrique aux membres, mais il dit simplement que le continent était très pauvre. On devait examiner l'habitation, la pauvreté, le niveau d'éducation; telles étaient les priorités avec lesquelles le pays devait composer. La lutte contre le dopage était aussi un processus à caractère évolutif; cela faisait partie de l'évolution de l'AMA dans la lutte

contre les tricheurs. Ce phénomène était nécessaire, mais il nuisait aussi au développement qui se faisait dans cette région où, une fois qu'un pays atteignait un certain niveau, de nouveaux développements survenaient, de nouveaux équipements étaient requis et de nouvelles tendances apparaissaient. Les membres pourraient certainement reconnaître que tout cela représentait un défi et que le bureau du Cap faisait de son mieux pour aider en ce sens. Mais, bien entendu, il n'avait pas toutes les réponses.

Monsieur Koehler avait aussi parlé du partenariat entre l'AMA et la CONFEJES. Cela le réjouissait, car il voyait des résultats tangibles. Avec les 45 000 \$ US que la CONFEJES avait alloués au projet en 2009, le bureau avait pu remettre de 85 à 90% de ces sommes et des programmes d'éducation avaient vu le jour et étaient offerts sur le terrain. Voilà qui était encourageant. Il ajoute que ce projet était parfois difficile à gérer, mais qu'au bout du compte, il était gratifiant de voir que des enfants recevaient des dépliants et que des leaders du milieu sportifs pouvaient se réunir pour aborder ces questions importantes.

Il ajoute que le bureau entamerait une nouvelle ronde de financement très bientôt. Lorsque le programme serait amorcé en juin, il dit espérer que tous les pays francophones de la région y participent. Il remercie encore la CONFEJES.

En guise de conclusion, concernant les priorités du bureau pour l'avenir, il dit que sa principale priorité était la ratification de la Convention par les 53 pays d'Afrique. Mais il devait travailler avec les ONAD et s'assurer qu'elles continuent de renforcer les capacités, qu'elles adoptent le Code et que, dans les pays signataires du Code, ces institutions soient habiletés et offrent des programmes de qualité. Concernant les ORAD, les questions de viabilité étaient cruciales. Les Jeux de la Jeunesse au Maroc constituaient une belle occasion, et le bureau collaborait avec l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), responsable de ces jeux, pour changer les choses, par l'entremise de ses programmes d'éducation et d'information, dont Génération Franc Jeu, et rejoindre les quelque 2 500 participants à cet événement et aux Jeux panafricains en septembre 2011. Le bureau collaborait déjà avec les organisateurs pour s'assurer que la présence de l'AMA à ces Jeux changerait les choses et serait facilitée, mais aussi que l'AMA pourrait offrir un programme de qualité à l'événement.

LE PRÉSIDENT demande si les membres avaient des questions ou des commentaires.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional du Cap.

8.9.3 Montevideo

M. TORRES VILLEGAS remercie les autorités publiques de la région, parce que leur soutien n'était pas circonstanciel; il s'agissait d'un engagement continu et très encourageant. L'année dernière, le bureau de Montevideo avait atteint pour la toute première fois un taux de 100%. Même si le taux cette année était moins élevé qu'il ne l'avait anticipé, il dit que ces données devraient grimper à 96% dans les semaines à venir. Tout cela était dû à la compréhension des gouvernements qui fournissaient les fonds. Cela était important pour promouvoir les activités de l'AMA, mais cela témoignait aussi de leur engagement. Il voulait donc encourager le soutien dans l'avenir et les en remercier.

Concernant la Convention de l'UNESCO, l'AMA continuait à encourager les gouvernements non signataires à faire le nécessaire pour ratifier la Convention dans les plus brefs délais, mais aussi à renforcer les capacités et les outils fournis par la Convention pour adopter une approche plus globale en matière d'antidopage. Il dit que le bureau régional continuerait à défendre ces efforts au nom des autorités publiques afin

de garantir que tous les sportifs de la région soient assujettis aux mêmes protocoles et aux mêmes outils, et ce, dans leur propre intérêt. Tout cela était au-delà des statistiques : c'était pour le bien des sportifs; le bureau continuait à insister sur ce point.

Relativement aux activités du bureau, ce dernier dépendait beaucoup du soutien et de la collaboration de Mouvement olympique et des gouvernements de la région. Sans une telle collaboration, il ne pourrait faire son travail et accomplir tout ce qui devait être fait. Ensemble, ils pouvaient atteindre un objectif commun, soit de protéger le sport propre et sans dopage dans toute la région.

Il reconnaît et comprend aussi qu'il existait différents niveaux de développement parmi les différents pays de la région. Ainsi, le bureau cherchait à devenir un point de contact et d'informations fiable, ainsi qu'une aide en fonction de ses capacités et de son étendue de sorte de promouvoir les capacités des pays. Le bureau continuait à transmettre les ressources fournies par l'AMA et, même si l'AMA produisait ces ressources, il incitait les différents pays à les adapter à leurs besoins locaux.

La lutte contre le dopage dans les régions était très importante, mais ce n'était pas une tâche facile, puisqu'il y avait d'autres priorités. Toutefois, les autorités continuaient à appuyer et à mieux comprendre l'importance de protéger les sports et l'impact que pouvaient avoir ces sports protégés sur les autres secteurs de la vie publique comme la santé, l'éducation et ainsi de suite. Il dit que cela serait plus durable à long terme et le bureau était prêt à déployer ces efforts. Le bureau ne mettait pas en place des programmes strictement pour les chiffres ou les statistiques, il cherchait à protéger ceux qui voulaient se réaliser au sein du sport.

Enfin, il dit que le bureau continuait à insister sur le besoin non seulement de mettre en place des règles écrites, mais aussi de procéder à leur renforcement de qualité. Il ne s'agissait pas uniquement de quantité des contrôles et des programmes, mais aussi de savoir qui étaient les groupes cibles visés par l'AMA, quel matériel était visé, quels types d'événements étaient touchés par les contrôles, quels types de contrôles étaient réalisés et quelles étaient les raisons derrière de tels contrôles. Ceci était le type de soutien que le bureau souhaitait offrir à ses partenaires dans la région. Il réitère ses remerciements pour leur soutien parce que ni l'AMA ni le bureau régional ne pourraient fonctionner sans l'engagement et le soutien de tous ses partenaires du Mouvement olympiques et des gouvernements.

LE PRÉSIDENT souligne le fait que Monsieur Torres viendrait s'installer à Montréal dans un avenir rapproché. À ses côtés se trouvait la nouvelle directrice du bureau de Montevideo, Madame Pesce. Il dit qu'il sera heureux de collaborer avec elle dans les prochains jours.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Montevideo.

8.9.4 Tokyo

M. HAYASHI souhaitait mentionner qu'il existait une vidéo de la Chine qui se voulait un exemple de pratiques exemplaires dans le cadre d'un programme de sensibilisation. L'objectif du bureau était d'obtenir un taux de 100% des contributions des gouvernements, une conformité complète au Code par tous les signataires et la ratification de la Convention de l'UNESCO par tous les gouvernements. En plus, le bureau voulait développer des activités antidopage par l'entremise des ORAD et des programmes régionaux de collaboration au sein de tous les sports de la région.

Concernant les contributions de 2009, il avait dû rapporter avec regret, lors de la réunion de Stockholm, que les chiffres avaient chuté de 97% en 2008 à 92% en 2009.

Cependant, grâce aux conseils et au soutien du bureau principal, du bureau de l'ORAD et des membres du Conseil de fondation, la région avait réussi à récolter 94% des contributions. En 2010, la région avait recueilli 88% des contributions à ce jour. En outre, il souhaite remercier le gouvernement japonais pour sa contribution additionnelle en 2010 après celle de 2009.

Concernant la Convention de l'UNESCO, comme Madame Jansen l'avait dit, il y avait certains défis en termes de pays n'ayant pas encore ratifié la Convention et ayant besoin de soutien régional continu. Mais, il était heureux de rapporter que, récemment, le Myanmar et le Népal, deux pays qui à ce jour n'avaient pas démontré de signes qu'ils souhaitaient ratifier la Convention, avaient récemment fait savoir au bureau qu'ils avaient fait parvenir leur documentation de ratification à Paris. Deux autres États parties étaient attendus bientôt.

Il poursuit en disant que le bureau régional avait encouragé et aidé les pays à atteindre la conformité du Code, sous la supervision des bureaux principaux. Des 35 CNO avec ONAD, 20 CNO avaient des règles conformes au Code, et des 26 CNO sans ONAD, 10 CNO avaient des règles conformes. Des 35 ONAD, 25 avaient accompli la tâche de conformité. En fonction de ces règles de conformité, les programmes de supervision de la conformité du Code continuaient de vérifier et de promouvoir les programmes efficaces de contrôle du dopage.

Comme l'avait mentionné Monsieur Koehler, les six ORAD progressaient régulièrement en matière de programmes antidopage. JADA, l'Agence antidopage du Japon, avait organisé un séminaire à Tokyo en mars, réunissant des experts de 13 pays. En mai, l'Inde organiserait la septième réunion régionale intergouvernementale, qui se tenait depuis 2004 et qui se voulait une occasion idéale pour l'AMA et les pays participants de développer et d'harmoniser les politiques antidopage dans la région.

Il ajoute que 2010 était une année où se tenaient bon nombre de jeux importants et multiples au niveau international dans la région, ce qui devrait inspirer les gens à reconnaître l'importance du sport propre. Comme l'avait mentionné Madame Masse, il dit qu'il souhaitait présenter le modèle de sensibilisation qui continuait d'être un programme important pour sensibiliser aux questions d'antidopage. Il était heureux de présenter une vidéo sur le programme de sensibilisation des sportifs de l'Agence antidopage de Chine, qui avait eu lieu à Jinan l'année précédente aux Jeux nationaux. Cet événement avait accueilli plus de 10 000 sportifs et était un exemple parfait de ce qui pouvait être fait lorsqu'une ONAD s'engageait sur le plan de la sensibilisation aux questions antidopage.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Tokyo.

9. Divers / prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande s'il y avait d'autres questions à aborder.

M. POUND dit que, depuis qu'il était membre du Conseil de fondation de l'AMA et qu'il écoutait les discussions sur la protection des renseignements et le transfert de données, il n'avait jamais compris le concept de l'infini. Il demande aux gens impliqués dans ce dossier s'il était possible, à la prochaine réunion, d'annoncer que cette question était bel et bien réglée afin d'éviter que l'AMA ne consacre plus de temps et d'énergie à cette affaire.

LE PRÉSIDENT rassure Monsieur Pound et dit que plusieurs partageaient le même sentiment de voir les choses se régler dans cette affaire.

LE DR SCHAMASCH remercie Monsieur Andersen et son équipe pour leur précieuse collaboration au moment des Jeux de Vancouver. Cette collaboration avait contribué aux succès des Jeux, et le groupe de travail, composé du Comité organisateur, du CIO et de l'AMA, continuerait à travailler ensemble en vue des Jeux de Londres et ceux de Sochi. Il dit qu'il était nécessaire de se rendre à Sochi le plus tôt possible afin d'aider les organisateurs et était convaincu que ceux-ci bénéficieraient de l'expertise du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que Monsieur Koehler avait dit, dans ses commentaires sur le programme d'éducation, que si quelqu'un avait besoin d'explications sur la mallette des entraîneurs, un membre de son équipe était sur place pour donner des informations additionnelles. Il souligne également d'autres informations dans les documents des membres, notamment les dates des prochaines réunions. Il dit que la prochaine réunion du Conseil de fondation se tiendrait le dimanche 21 novembre. Il dit aux membres du Comité exécutif qu'ils devraient se rendre à Montréal au plus tard le 16 septembre puisque la réunion du Groupe de réflexion se tenait le vendredi 17 septembre. La réunion du Comité exécutif se tiendrait le lendemain. Il tient à remercier toutes les personnes ayant contribué au succès de la réunion, notamment les préparatifs de voyage, la préparation et la distribution des documents, les réponses aux nombreuses demandes avant la réunion. Les membres avaient été servis de façon très professionnelle dans le cadre de cette réunion. Grâce à l'excellent travail de l'équipe, tout s'était bien déroulé.

DÉCISION

Réunion du Groupe de réflexion – 17
septembre 2010, Montréal;
Comité exécutif – 18 septembre 2010,
Montréal;
Comité exécutif – 20 novembre 2010,
Montréal;
Conseil de fondation – 21 novembre 2010,
Montréal.
Comité exécutif – 14 mai 2011, Montréal;
Conseil de fondation – 15 mai 2011,
Montréal;
Comité exécutif – 24 septembre 2011,
Montréal;
Comité exécutif – 19 novembre 2011,
Montréal;
Conseil de fondation – 20 novembre 2011,
Montréal.

La séance est levée à 14h10.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, AC
PRÉSIDENT DE L'AMA